

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(71) 4068 final

Bruxelles, le 15 novembre 1971

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL

SUR LES CONDITIONS D'UTILISATION DES AIDES PAR LES PAYS ASSOCIES

ANNEE 1970

8 VIII 71

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION</u>	3
<u>Chapitre I - Les investissements du 1er FED en matière d'enseignement et de formation</u>	3
§ 1 Problèmes généraux de l'examen des projets	3
§ 2 Importance et répartition des investissements; signification des projets examinés	4
<u>Chapitre II - Appréciation de la qualité matérielle des inves- tissements</u>	5
§ 1 Consistance des projets	5
§ 2 Modalités de réalisation des projets	6
§ 3 Examen des constructions et équipements	6
<u>Chapitre III - Effets spécifiques des investissements</u>	10
§ 1 Occupation des installations	10
§ 2 Niveau de qualification du personnel enseignant	14
§ 3 Rendement des établissements scolaires	15
<u>Chapitre IV - Efficacité socio-économique des investissements</u>	18
§ 1 Enoncé du problème	18
§ 2 Enseignement primaire et formation rurale adaptée	18
§ 3 Enseignement technique	25
<u>Chapitre V - Synthèse de l'appréciation des résultats des investissements</u>	29
<u>Tableau I Investissements totaux financés sur le 1er FED</u>	33
<u>Tableau II Distribution des investissements du secteur ensei- gnement et formation</u>	34
<u>Tableau III Projets d'enseignement primaire terminés ayant fait l'objet d'un examen avant fin de 1970</u>	35
<u>Tableau IV Projets d'écoles secondaires terminés ayant fait l'objet d'un examen avant fin de 1970</u>	36
<u>Tableau V Projets d'enseignement technique et formation professionnelle</u>	37

	<u>Pages</u>
<u>DEUXIEME PARTIE</u> - <u>RESULTATS DES ACTIONS DE COOPERATION TECHNIQUE</u> <u>GENERALE EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION</u>	40
<u>Chapitre I</u> - <u>Bourses d'études et de stages</u>	40
<u>Chapitre II</u> - <u>Bourses par correspondance</u>	52
<u>Chapitre III</u> - <u>Sessions de perfectionnement et stages</u>	56
<u>Chapitre IV</u> - <u>Programmes de formation spécifique</u>	60
§ 1 Nature d'intervention du secteur	60
§ 2 Bilan des actions exécutées et en exécution	60
 <u>TROISIEME PARTIE</u> - <u>RESULTATS DES AIDES DANS LES AUTRES SECTEURS</u>	 68
<u>Chapitre I</u> - <u>Les investissements routiers</u>	68
§ 1 Effets directs	68
§ 2 Effets indirects et induits des investissements	70
§ 3 Effets financiers pour l'Etat	71
§ 4 Conclusions	73
<u>Chapitre II</u> - <u>Les investissements portuaires</u>	75
§ 1 Consistance des projets examinés et objectifs poursuivis	75
§ 2 Investissements complémentaires	76
§ 3 Effets des investissements	76
§ 4 Etat technique et entretien des investissements	77
§ 5 Conclusions	78
<u>Chapitre III</u> - <u>Les investissements en matière sanitaire</u>	80
§ 1 Remarques préliminaires	80
§ 2 Evaluation des résultats des projets	81
§ 3 Conclusions sur l'utilisation des projets terminés dans le secteur de la santé	84

	<u>Pages</u>
<u>Chapitre IV</u>	
- <u>Les investissements d'urbanisme, édilité et habitat</u>	88
§ 1 Remarques préliminaires	88
§ 2 Consistance des projets	88
§ 3 Utilisation et effets des investissements	89
§ 4 Entretien	90
<u>Chapitre V</u>	
- <u>Les projets directement productifs</u>	91
I. <u>Usine textile de Fort-Archambault (Tchad)</u>	91
§ 1 Nature des projets	91
§ 2 Financement et consistance des investissements	91
§ 3 Résultats du projet	92
§ 4 Conclusions	96
II. <u>Campagne nationale pour la protection des semences et la conservation des récoltes en Haute-Volta</u>	98
§ 1 Objectifs du projet	98
§ 2 Appréciation des résultats	98
III. <u>Abattoir frigorifique de Bamako (Mali)</u>	100
§ 1 Objectifs du projet	100
§ 2 Evaluation des résultats	100
§ 3 Conclusions	101
IV. <u>Développement de la pêche dans le Moyen-Niger (Mali)</u>	103
§ 1 Objectifs du projet	103
§ 2 Utilisation des investissements	103
§ 3 Conclusions	104

INTRODUCTION

En application de l'article 16 de l'Accord Interne de 1963 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, la "Commission s'assure des conditions dans lesquelles les aides de la Communauté financées par le Fonds sont utilisées par les Etats associés, par les Pays et Territoires d'Outre-mer ou par les Départements français d'Outre-mer bénéficiaires. Elle en informe le Conseil périodiquement, et au moins une fois par année."

Le Conseil d'Association a, de son côté, exprimé le souci de voir assurer par les Etats associés "l'entretien et le bon fonctionnement des réalisations financées par le Fonds", ainsi qu'une utilisation de celles-ci "conforme aux objectifs que les Etats associés se sont fixés pour chaque projet et qui sont repris dans les Conventions de financement" (Résolution n° 2/67, §§ 3 et 4).

La Commission a donc entrepris, depuis 1966, d'examiner de manière détaillée dans quelles conditions sont effectivement utilisées les réalisations dont l'exécution est terminée. Depuis 1968, la Commission a pu disposer d'informations assez abondantes sur ce sujet, dont elle s'est efforcée de tirer une synthèse et des conclusions dans un rapport présenté au Conseil des Communautés en 1970.

L'importance de ce travail résulte de ce que l'efficacité des moyens financiers consacrés par la Communauté au développement des pays associés dépend de la manière dont sont utilisées par ces pays les réalisations terminées, davantage encore que des conditions dans lesquelles ces pays mettent en oeuvre les aides au cours de la phase d'exécution.

En outre, les leçons qui peuvent être tirées des réussites et des difficultés constatées dans l'utilisation des aides sont particulièrement utiles pour guider la politique communautaire dans la mise en oeuvre du 3ème Fonds.

Certaines lacunes dans l'utilisation des projets, qui seront évoquées dans le présent rapport, s'expliquent principalement par l'insuffisance des études préparatoires, de la surveillance des travaux ou de l'encadrement pendant la réalisation du projet, ainsi que du personnel spécialisé pour

en assurer la mise en route. Il importe de se rappeler, en effet, que la Convention d'application qui régissait le 1er FED ne prévoyait pas que pussent être financées, séparément des investissements, les actions d'assistance technique liées à ceux-ci. Depuis la 1ère Convention de Yaoundé, au contraire, cette assistance technique peut être financée dans le cadre des projets d'investissement ou en complément de ceux-ci; les lacunes constatées ont pu en conséquence être fortement réduites pour les projets subséquents.

Le rapport présenté en 1970 consacrait une attention particulière aux conditions d'utilisation des investissements terminés dans le secteur des transports routiers. Dans le présent rapport, le sujet principal est constitué par les aides consacrées au développement de l'enseignement, sous la forme d'investissements, d'une part, et par les divers moyens de coopération technique générale, d'autre part.

PREMIERE PARTIE - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

CHAPITRE I - LES INVESTISSEMENTS DU 1er FED EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION

§ 1 Problèmes généraux de l'examen des projets en matière de formation et
d'enseignement

Les interventions du FED en matière de formation et d'enseignement portent principalement sur le financement de constructions et d'équipements. Ceux-ci constituent un élément important dans la réussite d'un programme d'enseignement. Mais ce facteur n'est pas décisif : à la limite, un enseignement dispensé "à l'ombre d'un baobab" peut être d'excellente qualité, alors que celui prodigué dans un bâtiment ultra-moderne peut être médiocre. En d'autres termes, on ne peut juger de la bonne utilisation des investissements du FED sur la seule base de la qualité matérielle des réalisations et de leur entretien; ce qu'il faut considérer avant tout, c'est la mesure dans laquelle ces constructions permettent d'atteindre les objectifs spécifiques du projet - tel taux de scolarisation, tel nombre de cadres formés, telle qualité d'enseignement - pour en arriver finalement à se demander dans quelle mesure la réalisation de ces objectifs spécifiques concourt au développement économique et social du pays. La Commission a donc examiné les projets à trois niveaux :

- 1° Les constructions et les équipements ont-ils été fournis en temps voulu ? Leur conception et leur exécution correspondent-elles aux prescriptions de la convention de financement et aux besoins des utilisateurs ?
- 2° L'utilisation des réalisations répond-elle aux objectifs spécifiques du projet : son intensité correspond-elle aux prévisions ? Les facteurs complémentaires (maîtres qualifiés, crédits de fonctionnement, etc...) sont-ils en place ? En bref, les modalités, les effectifs et la qualité de l'enseignement correspondent-ils aux normes du projet ?
- 3° Enfin, l'enseignement effectivement dispensé répond-il aux impératifs prioritaire du développement économique, social et culturel des pays considérés ?

Il apparaît ainsi que, pour être valable, l'examen doit être pluri-disciplinaire et global ; sa complexité croît de la 1ère à la 3ème phase : si l'évaluation technique est relativement simple, l'estimation finale, qui est la plus

déterminante, nécessite la prise en considération d'un nombre de plus en plus élevé de facteurs et de contraintes, dont beaucoup sont d'ordre qualitatif.

Chacune des phases fera l'objet d'un des chapitres suivants.

§ 2 Importance et répartition des investissements; signification des projets examinés

Les investissements financés par le 1er FED dans les Etats, Pays et Territoires associés se sont élevés à 570 millions d'u.c.⁽¹⁾ Sur ce total 94 millions, soit 16,5 % ont été consacrés au secteur de l'enseignement et de la formation (voir tableaux en annexe).

Le tableau 1 montre que l'enseignement primaire général a bénéficié de 28 % des investissements et l'enseignement secondaire de 31 %; 30 % ont été à l'enseignement technique et professionnel et 11 % à l'enseignement et la formation élémentaires "adaptés", c'est-à-dire préparatoires à la vie active en milieu rural.

Il apparaît donc que les investissements du 1er FED dans le secteur de l'enseignement et de la formation correspondent à des types variés s'étendant aux différents niveaux.

Par ailleurs les investissements financés par le 1er FED dans les EAMA correspondent à des projets terminés qui fonctionnent en général depuis une période suffisamment longue pour permettre d'apprécier, avec un certain recul, l'utilisation qui en a été faite. Leur examen a donné lieu à diverses enquêtes sur place, dont une de longue durée.

Ces travaux ont comporté l'examen de 48 projets - sur un total de 80 - représentant environ 56 %, en valeur, des investissements du 1er FED dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Ces projets couvrent tous les types d'enseignement ou de formation au profit desquels le FED est intervenu : 18 projets d'enseignement primaire (25 millions d'u.c.), 15 projets d'enseignement secondaire (18 millions d'u.c.)⁽²⁾ et 18 projets (10 millions d'u.c.) d'enseignement technique et formation professionnelle (voir listes annexes).

./.

(1) non comprises les dépenses de contrôle technique

(2) dont trois projets sont aussi mentionnés parmi les 18 projets d'enseignement primaire examinés

CHAPITRE II - APPRECIATION DE LA QUALITE MATERIELLE DES INVESTISSEMENTS

§ 1 CONSISTANCE DES PROJETS

Tous les projets n'ont pas une consistance uniforme. S'ils comportent tous la réalisation de constructions, certains - les plus nombreux - incluent également la fourniture d'équipements.

Aucun équipement n'a été prévu pour les projets suivants :

- Ecole Nationale des Infirmières et Infirmiers d'Etat du Dahomey,
- 10 écoles primaires au Togo
- 60 écoles primaires en Côte d'Ivoire.

A. Constructions

S'agissant des constructions :

- tous les projets, sauf un (internats d'établissements d'enseignement secondaire au Gabon), comportent des locaux pour l'enseignement général ou théorique (salles de classe, stricto sensu);
- tous les projets autres que ceux intéressant des écoles primaires (Sénégal, Togo, Côte d'Ivoire) ou des centres d'éducation rurale (Haute-Volta) comportent des locaux d'internat ou de semi-internat (demi-pension, cantine);
- presque tous les projets comportent des logements pour le personnel d'enseignement et/ou d'encadrement;
- les projets intéressant l'enseignement technique et la formation professionnelle comportent des locaux d'enseignement pratique (salles spécialisées pour l'enseignement commercial, administratif, normal et paramédical; ateliers pour l'enseignement industriel et la formation ouvrière; bâtiments d'exploitation pour la formation agricole);
- de nombreux projets comportent des locaux administratifs;
- quelques projets seulement comportent des bâtiments annexes, telles que foyer d'élèves, bibliothèque, gymnase, conciergerie, infirmerie, garages...;
- plusieurs projets, parmi ceux n'intéressant ni les écoles primaires ni les centres d'éducation rurale, comportent des installations et aménagements divers : adduction d'eau, branchement d'électricité, évacuation d'eaux usées, clôture, voierie intérieure, abords, terrain de sports, etc., ainsi que des installations sanitaires.

B. Equipements

S'agissant des projets comportant la fourniture d'équipements :

- les dotations comprennent toujours les mobiliers scolaires ainsi que, lorsque des internats existent, les mobiliers de ceux-ci,
- dans certains cas seulement les logements nécessaires au fonctionnement des écoles et construits sur crédits FED sont dotés d'ameublements de même origine,
- tous les projets concernant l'enseignement technique industriel et la formation professionnelle rapide comportent des dotations en équipements et matériels techniques pour les ateliers,
- dans quelques cas (projets intéressant des établissements d'importance moyenne situés à l'intérieur) des groupes électrogènes ont été fournis.

§ 2 MODALITES DE REALISATION DES PROJETS

Les modalités de réalisation des constructions ne sont pas identiques pour tous les projets.

Dans la majorité des cas, l'ensemble des opérations afférentes à la réalisation des bâtiments a été intégralement pris en charge sur les crédits du projet (marchés de travaux).

Pour trois projets cependant, concernant la réalisation d'écoles primaires au Sénégal et au Togo, des modalités plus complexes ont été prévues comportant :

- la fourniture par le FED des ossatures et de certains éléments,
- pour le projet du Sénégal, le montage et le bardage des bâtiments sur les crédits du FED, à l'exception d'une quarantaine qui devaient être bardés sur les ressources de l'Etat, théoriquement avec le concours des populations intéressées,
- pour les deux projets du Togo, le montage des bâtiments sur les ressources des collectivités territoriales avec, pour un des projets seulement, le concours des populations intéressées.

§ 3 EXAMEN DES CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

A. Exécution des projets

La majorité des investissements ont été exécutés sans provoquer de graves difficultés. On s'est heurté cependant à un problème difficile lorsque l'exécution faisait appel au concours de l'Etat bénéficiaire ou, pis encore, des collectivités locales ou des populations intéressées.

C'est ainsi qu'au Sénégal certaines écoles primaires n'ont pas reçu les dotations prévues en mobilier, faute d'une organisation efficace de la répartition et des transports.

Dans les projets plus récents, la Commission a évité de telles difficultés

- 1°) en veillant à une sélection rigoureuse des entreprises adjudicataires et en requérant même une procédure de pré-sélection des soumissionnaires pour les projets de grande envergure ;
- 2°) en fixant, dans les conventions de financement, des modalités de financement et d'exécution plus réalistes, c'est-à-dire ne comportant pour l'Etat bénéficiaire que des obligations correspondant à sa capacité de financement et d'organisation. La Commission insiste notamment pour que les obligations mises à charge des collectivités locales correspondent à des engagements précis des organes responsables de chacune de celles-ci.

En ce qui concerne la participation des populations intéressées, la formule mérite d'être maintenue à la condition de ne demander aux populations que ce qui correspond à leur capacité et à leur volonté de réalisation. En effet, malgré les difficultés pratiques qu'elle peut entraîner, cette formule a le grand avantage de faire dépendre la réalisation du projet d'un préalable : l'expression par les utilisateurs de leur intérêt pour l'opération, intérêt matérialisé sous forme d'un investissement humain. De ce fait, avant toute intervention, l'Administration se voit obligée d'entreprendre une action d'animation, qui permet de s'assurer que le projet intéresse réellement les populations et qu'il présente donc un maximum de chances d'être correctement utilisé et entretenu.

B. Qualité technique des constructions et des équipements

Dans l'ensemble, les autorités locales et les utilisateurs se déclarent satisfaits de la qualité des constructions et des équipements qui leur ont été fournis.

Tout au plus observe-t-on çà et là quelques fautes de conception. Les défauts concernent, en particulier, les plafonds et les ouvertures latérales en grillage pour les classes (Sénégal) - la hauteur insuffisante du bardage des murs latéraux, qui ne protègent pas assez contre pluie, vent, poussière et froid (ex. Togo)-l'alimentation en eau, qui est souvent en panne et qui ne semble d'ailleurs pas nécessaire

dans les petits logements de brousse - l'inadaptation aux conditions locales des installations sanitaires de type européen destinées aux élèves - et enfin les dimensions des logements (ex. Sénégal, Togo, etc...). Plus précisément, le logement incorporé dans l'unité-type n'est pas adapté au mode de vie de la majorité des familles d'enseignants africains.

Dans certains cas, des déficiences sont causées par la non-réalisation des investissements complémentaires qui avaient été pris en charge par les autorités locales (p.e. : alimentation en eau et en électricité, construction des lieux d'aisance, fourniture du mobilier). C'est ainsi qu'à Cotonou, l'ouverture de l'Ecole Nationale d'Infirmiers (ENIED) a été retardée de plus d'un an en raison des difficultés rencontrées par le Dahomey pour dégager les crédits de premier équipement.

C. Problème de l'entretien des investissements

L'entretien des infrastructures scolaires situées en ville est assuré en général, quoique de façon inégale. Par contre pour les écoles de brousse, et particulièrement dans le primaire, il est insuffisant pour bon nombre de projets, sauf au Cameroun.

Les causes des lacunes observées sont de deux ordres :

- 1) insuffisance des crédits alloués par les autorités à l'entretien des bâtiments publics,
- 2) absence d'initiative et de soin de la part des usagers en vue de préserver les réalisations, aggravée encore par l'inefficience des services chargés de la gestion (ex.: inspections primaires), qui sont handicapés par l'insuffisance de personnel qualifié et de moyens matériels.

1° Insuffisance de crédits

Dans la majorité des cas, l'entretien des bâtiments administratifs fait partie des "charges communes" : il n'existe aucun crédit du budget général de l'Etat qui soit réservé particulièrement à l'entretien des écoles, et a fortiori aucune répartition de ces crédits entre les divers établissements scolaires, dont ceux réalisés par le FED.

Or les crédits globaux ouverts sont nettement insuffisants pour assurer l'entretien de l'ensemble du patrimoine immobilier de l'Etat; dès lors,

on pare au plus pressé : on répare les bâtiments les plus menacés aux dépens des constructions les plus récentes, parmi lesquelles se trouvent les réalisations du FED.

2° Initiative et entretien

L'intérêt et l'initiative du personnel utilisateur constituent aussi un facteur influençant l'état des installations. C'est particulièrement vrai dans les petits établissements de brousse, qui sont isolés et qui ne bénéficient guère d'appui logistique. En effet, faute de personnel et de crédits de fonctionnement, les services centraux (inspections primaires p.ex.) ne sont pas suffisamment mobilisés et ne peuvent suffisamment contrôler les écoles de leur secteur et leur apporter une assistance matérielle. Toutefois, dans certains cas, les collectivités locales, conjointement avec les parents d'élèves et les populations intéressées, participent à certaines dépenses d'entretien et de fonctionnement telles que celles des cantines scolaires (ex.: en Côte d'Ivoire). Dans certains cas, la coopérative des parents verse un montant annuel d'environ 100-250 FCFA par élève pour l'entretien (ex.: certaines écoles à Madagascar); la création de telles coopératives, participant aux frais d'entretien, est même devenue obligatoire au Cameroun.

Quoi qu'il en soit, se basant sur les expériences acquises, la Commission veille à la robustesse et à la simplicité des bâtiments financés par le FED, de façon à faciliter l'entretien et à en réduire les charges. Cette conception se révèle particulièrement efficace en brousse, où des installations complexes sont le plus souvent inadap-
tées à la capacité technique des services locaux d'entretien.

CHAPITRE III - EFFETS SPECIFIQUES DES INVESTISSEMENTS.

Il y a une étroite interdépendance entre les divers moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs d'enseignement et de formation. C'est de leur cohérence que dépend la réalisation des effets spécifiques attendus. Les moyens à considérer ensemble sont : la qualification des maîtres, la validité des programmes, et l'adéquation des constructions et équipements.

L'utilisation de chacun de ces éléments devrait être optimale : ainsi chaque maître devrait être mis en poste là où il peut rendre les plus grands services, chaque bâtiment devrait correspondre aux buts spécifiques du projet et tendre, par exemple, vers un taux d'utilisation maximum. De plus, ces divers éléments doivent être mis en relation : des installations occupées par un nombre optimal d'élèves sont, par exemple, mal utilisées si la qualification des maîtres laisse à désirer.

L'appréciation des projets met donc principalement en oeuvre les cohérences suivantes :

- capacité d'accueil des installations / occupation effective
- qualification des maîtres / disponibilité des installations
- nombre d'enseignés / nombre de diplômés.

§ 1. Occupation des installations

A. Enoncé et ampleur du problème

Les objectifs quantitatifs fixés ont été pleinement atteints dans certains projets, mais pas dans tous.

Des résultats tout à fait satisfaisants ont été obtenus au Togo dans l'enseignement primaire et secondaire, au Gabon pour les écoles commerciales et les établissements de formation professionnelle.

Au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali et en Haute-Volta, le bilan quantitatif est moins satisfaisant, particulièrement pour les projets à implantations multiples dans les zones rurales et pour les établissements assurant la préparation à des emplois techniques dans la fonction publique.

Cette relative sous-utilisation ressort des données suivantes :

Sénégal : enseignement primaire : 4,3 % des classes inoccupées
taux moyen d'utilisation des autres: 56 %
Côte d'Ivoire : écoles primaires : 12 % des classes inoccupées
taux moyen d'utilisation des autres: 83 %
Haute-Volta : centres d'éducation rurale : taux moyen d'utilisation : 73 %

Toujours en Haute-Volta, les installations de l'Ecole Nationale d'Administration constituent une réalisation disproportionnée aux besoins de l'établissement, qui n'utilise encore en 1971 que 11 des 24 classes existantes - les autres classes étant employées par d'autres cycles d'enseignement.

La capacité d'accueil des Camps de jeunesse rurale de Côte d'Ivoire a été utilisée jusqu'à présent de 29 à 63 %; celle de l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux du Sénégal, de 66 à 79 %.

Du fait que les cycles prévus pour l'"imprégnation rurale" des enseignants des premier et second degré n'ont pas été organisés à l'Ecole Nationale d'Agriculture du Togo, les importants moyens prévus à cet effet dans cet établissement, soit environ la moitié de sa capacité d'accueil, sont pour l'instant inutiles.

Par ailleurs, les locaux à usage d'internat se caractérisent de façon générale par de plus faibles taux d'occupation que les autres locaux (classes, ateliers, logements,...). Sauf pour un projet (GABON/Collèges d'Enseignement Technique), ce taux est inférieur aux prévisions ; dans un cas même, celui de l'Ecole Nationale d'Administration de Haute-Volta, l'inutilisation est totale. Enfin, l'internat prévu pour l'Ecole Normale Supérieure de Dakar a été transformé en "résidence universitaire".

B . Causes de la sous-utilisation de certains investissements

La sous-utilisation partielle des installations doit être interprétée en fonction des objectifs spécifiques de chaque projet; le plus souvent, elle ne signifie pas une inefficacité des investissements réalisés.

a) Politique d'équilibre régional

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les écoles primaires au Sénégal et

en Côte d'Ivoire, les projets visaient l'établissement d'un équilibre des taux régionaux de scolarisation et donc le rattrapage des régions retardées par rapport aux régions les plus avancées. Cette politique nécessitait l'érection d'écoles dans des zones reculées, où le besoin d'enseignement est encore peu ressenti par la population et où, par conséquent, il faut d'abord vaincre des obstacles sociologiques, notamment l'opposition de certaines autorités religieuses musulmanes. De plus, il s'agissait dans ces cas d'une première implantation, et non du remplacement d'installations provisoires. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que les résultats obtenus y soient moins satisfaisants que dans les centres, où la pénétration de l'enseignement est plus ancienne et l'organisation scolaire, éprouvée. Après la phase de démarrage, le bilan quantitatif des zones excentriques doit aller en s'améliorant.

b) Réorientation des objectifs de l'enseignement

Plusieurs projets ont pour objet de réorienter l'enseignement primaire en l'adaptant aux conditions économiques et sociales particulières des pays concernés. Il en est ainsi des Centres d'éducation rurale en Haute-Volta, des Camps de jeunesse rurale en Côte d'Ivoire, des tentatives d'"imprégnation rurale" au Togo, des écoles de brousse au Mali (voir chap. IV, § 2). Il s'agit là de la concrétisation d'une évolution très importante dans la politique d'enseignement, qui ne se manifeste d'ailleurs pas que dans les pays africains et qui doit avoir une influence marquante sur le développement économique de ceux-ci.

Toutefois, cet enseignement "adapté" est souvent encore vu par la population comme un enseignement dévalué, si bien qu'il souffre d'une certaine désaffection.

Le même phénomène peut être observé dans le secondaire, où les élèves s'orientent de préférence vers l'enseignement général, aux dépens des écoles techniques (ex. Ecole Nationale d'Agriculture au Togo, Ecole des Cadres Ruraux au Sénégal). En fait, le succès de ces écoles est conditionné directement par la valorisation financière et sociale des fonctions techniques qu'elles permettent de postuler - en fonction d'ailleurs de leur contribution au développement du pays. Ce problème touche à la politique générale des Gouvernements intéressés et dépasse les limites strictes des projets en question.

c) Sous-utilisation générale des internats

Ce problème est lié à l'insuffisance des ressources permettant de couvrir les dépenses d'entretien des élèves. En effet, les charges afférentes à ce poste représentent une part importante des dépenses de fonctionnement des établissements. Or, la très grande majorité des élèves provient de familles d'origine extrêmement modeste, n'ayant pas de ressources suffisantes pour assurer leur entretien, encore moins pour supporter les frais de pension ou de demi-pension dans un établissement. Il en résulte que l'entretien de nombreux élèves doit être assuré sur les ressources publiques ⁽¹⁾. L'affectation des ressources nécessaires constitue l'une des "contraintes" les plus caractéristiques du développement des internats, dont les effets se répercutent parfois sur l'utilisation des établissements scolaires tout entiers.

C'est ainsi que :

- l'Ecole Normale Supérieure de Dakar a fonctionné durant plusieurs années en-dessous de sa capacité, du fait de l'insuffisance du nombre d'élèves-maîtres ou élèves-inspecteurs pouvant être pris en charge par les crédits budgétaires;
- les internats des établissements d'enseignement secondaire du Togo, y compris celui du Lycée de Lomé-Tokoin, demeurent sous-utilisés du fait du plafonnement du nombre des bourses attribuées sur le budget général de l'Etat;
- l'Ecole Nationale d'Agriculture du Togo et l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux du Sénégal n'ont accueilli, contrairement aux prévisions, qu'un nombre restreint d'élèves étrangers, en grande partie du fait de l'absence de bourses d'étude pour ceux-ci, ainsi que de la diminution du nombre de candidats envoyés par d'autres Etats intéressés;
- l'Institut National Médico-Social du Dahomey n'a pu porter le volume de ses promotions au niveau désirable qu'après l'aboutissement de longues procédures, engagées avec des organismes d'aide étrangère, pour obtenir des bourses pour ses élèves.

./.

(1) A l'exception toutefois des élèves des écoles primaires et des centres d'éducation rurale, scolarisés à proximité du domicile de leur famille (encore que dans certains ? des alimon-

A la lumière de ces constatations, la Commission veille maintenant à assurer la pleine utilisation des investissements en associant à ceux-ci l'octroi de bourses chaque fois que cela apparaît nécessaire. Dans certains cas, elle s'efforce aussi de susciter l'octroi de bourses de la part d'autres aides.

Si le coefficient d'utilisation des installations donne une première approximation de leur efficacité, il doit être complété par une approche qualitative portant sur :

1. le rendement des établissements scolaires,
2. la valeur de l'enseignement, compte tenu des objectifs propres des projets : le seul indicateur dont on dispose à ce sujet est fourni par la qualification des maîtres,
3. l'adéquation entre les programmes effectifs et les besoins socio-économiques du pays. Dans ce dernier point, on quitte le terrain de la cohérence interne des projets pour passer à celui de leur efficacité en termes de développement.

§ 2 Niveau de qualification du personnel enseignant

- Dans l'enseignement primaire, la situation dans les pays examinés va de 84 % de maîtres qualifiés en Côte d'Ivoire, à 52 % au Togo. Cette fraction atteint déjà 74 % au Sénégal.

Dans les pays où la qualification moyenne est encore insuffisante, on a constaté une baisse du niveau de l'enseignement primaire, conjointement à l'extension de celui-ci qui a nécessité le recrutement de moniteurs sous-qualifiés.

L'amélioration de la qualification du personnel est accélérée dans quelques cas par l'appui technique fournis aux enseignants par les inspecteurs et des centres de perfectionnement.

- Dans l'enseignement secondaire et supérieur, la situation se présente plus favorablement, grâce notamment à l'appoint de l'assistance technique étrangère. Toutefois, le rapport élèves/professeurs est souvent trop élevé; de plus la qualification des chefs d'établissements, clef du succès des établissements, laisse souvent à désirer. Enfin, dans les écoles techniques, on observe souvent dans le chef des professeurs un manque de connaissances pratiques, de sorte que l'enseignement dispensé s'y révèle parfois trop théorique et peu adapté aux exigences des employeurs, en particulier au Gabon et au Sénégal.

Il apparaît ainsi, en conclusion, que l'insuffisante qualification des maîtres constitue encore un goulot d'étranglement important dans les programmes d'enseignement des Etats associés. Dans ces conditions, les programmes de formation des maîtres et le renforcement des structures d'encadrement pédagogique bénéficient d'une priorité, en ce qui concerne non seulement le financement des installations fixes, mais aussi la coopération technique, notamment par l'octroi de bourses.

§ 3 Rendement des établissements scolaires

A. Enoncé du problème

Sous l'aspect du rendement quantitatif, reflétant la proportion des réussites scolaires par rapport au nombre d'élèves, les résultats varient considérablement en fonction des types d'enseignement et des pays.

Ainsi, les rendements de l'enseignement technique dans son ensemble sont satisfaisants. Il y a cependant des exceptions à cette constatation, en particulier dans le cas des Collèges d'enseignement technique au Gabon : celui de Moanda n'a délivré que quatre CAP en 1967, aucun en 1968, un seul en 1969; à Oyem, la proportion d'échecs aux examens du CAP est très élevée : si environ la moitié des candidats présentés ont été reçus en 1966 (6 sur 14) et en 1967 (10 sur 19), il n'en a pas été de même en 1968 (3 sur 23) et en 1969 (4 sur 27); en effet de nombreux élèves qui avaient réussi aux épreuves pratiques ont été éliminés en raison des notes obtenues aux épreuves de théorie et de culture générale.

Dans l'enseignement primaire, la situation est plus homogène, mais se caractérise dans de nombreux cas par des redoublements, abandons et renvois anormalement élevés en cours de cycle d'étude, et par des pourcentages relativement faibles de succès aux examens ou épreuves sanctionnant l'achèvement des études.

C'est ainsi que :

- la scolarité, d'une durée théorique de six ans peut être portée jusqu'à onze ou même douze années du fait des nombreux redoublements. Les redoublants représentent 25 à 45 % des élèves au Sénégal, 34 % au Togo, 30 % en Côte d'Ivoire. Le pourcentage d'élèves ayant effectué leur scolarité sans redoublement n'est que de 16 % au Togo et en Côte d'Ivoire.
- les succès au certificat d'études primaires sont extrêmement décevants : le pourcentage d'élèves reçus par rapport aux effectifs des classes terminales (CM2) n'est que de 28 à 57 % au Sénégal et 19 % au Togo.

Pour le secondaire, enfin, les situations sont également très diverses, au point qu'il est difficile de donner une vue générale de l'efficacité des écoles sous l'angle des résultats scolaires.

Au Lycée de Bamako, 50 % des candidats au baccalauréat ont dû doubler en 1969; à Brazzaville, les échecs sont encore plus importants. Par contre au Collège des jeunes filles d'Abidjan, la proportion de réussite au brevet (BEPC) se situe entre 67 et 87 %.

Au Togo, l'évolution est préoccupante : le gonflement des effectifs du secondaire s'accompagne d'une dégradation des rendements scolaires et d'un relèvement de l'âge moyen des élèves.

B. Facteurs principaux influençant le rendement des écoles

Le rendement escompté dans les écoles de brousse, certains types d'école techniques, et les écoles d'enseignement "adapté", ne peut être atteint qu'après un certain délai imputable à une série de facteurs particuliers :

- En brousse, la diffusion de l'enseignement en est relativement à ses débuts. L'école primaire accueille un monde d'écoliers hétérogènes sur le plan de l'âge ; les plus âgés d'entre eux ont, par exemple, du mal à s'adapter à la discipline scolaire, d'où l'importance accrue des échecs et des redoublements. Les enfants issus du

monde rural sont aussi culturellement mal préparés à suivre avec succès des programmes d'enseignement général ; à l'encontre de beaucoup de petits citadins, notamment, ils subissent le handicap de ne pas connaître des rudiments de français à l'entrée dans le primaire. De plus, l'absentéisme est souvent élevé en brousse, parce que les enfants sont astreints à participer, dès le jeune âge, aux travaux agricoles.

Ces quelques éléments illustrent la précarité des conditions de l'enseignement en brousse et permettent de comprendre l'infériorité relative des rendements scolaires qu'on y observe.

Les difficultés de rendement des écoles techniques ressortissent plutôt à l'appréciation des perspectives particulières qu'offrent ces types de formation. Actuellement, les écoles professionnelles - sauf exception comme l'enseignement commercial - n'attirent que ceux qui ne sont pas capables de suivre les cycles d'enseignement général : le recrutement se fait donc à rebours.

Ce n'est donc pas l'école qu'il faut incriminer, mais plutôt le système économique-social dans lequel elle s'insère. L'avenir de tels projets est conditionné par la réussite sociale des élèves qu'ils forment. Dans ces cas, plus que dans tout autre, la Commission fait donc porter son examen des demandes de financement avant tout sur la finalité sociale du projet : quelle est la valeur de l'enseignement dispensé ? Comment les éléments formés s'inséreront-ils dans le monde économique et social ?

Enfin, les problèmes de rendement de l'enseignement rural "adapté" seront étudiés dans un chapitre suivant (chap. IV § 2).

CHAPITRE IV - EFFICACITE SOCIO-ECONOMIQUE DES INVESTISSEMENTS

§ 1 ENONCE DU PROBLEME

La question essentielle qui se pose est de déterminer si, de façon générale, les formules actuelles d'enseignement, qui ont été épaulées par les investissements du FED, préparent les élèves à affronter les exigences du monde moderne, et à contribuer au développement de la société où ils doivent s'insérer.

L'appréciation de l'efficacité socio-économique des projets d'enseignement ne peut en effet se limiter à une vérification de la conformité entre les offres de personnel qualifié et les possibilités d'emploi ; elle doit aussi se placer sur un plan plus général et à plus long terme, dans l'optique du rôle que la génération actuellement en formation jouera dans le développement. Or, la révolution technique et scientifique contemporaine, tout comme la stratégie d'un développement auto-centré et intégré, requièrent l'alphabétisation des masses et l'accélération de la formation technique et générale, secondaire et supérieure. En d'autres termes, il faudrait que, dans le domaine des ressources humaines, l'écart entre l'Afrique et l'Europe ne s'élargisse pas, mais diminue au contraire progressivement.

Dans ces conditions, concentrer l'attention sur des préoccupations financières immédiates ou sur des difficultés actuelles de débouchés pour les certifiés, et condamner sur ces bases l'importance actuelle des programmes d'enseignement, ce serait risquer de sacrifier l'avenir pour le présent.

§ 2 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET FORMATION RURALE ADAPTEE

L'examen des divers projets confirme l'avis général, selon lequel l'enseignement primaire classique, conçu essentiellement comme une préparation pour le secondaire, sans finalité propre, est inadapté aux conditions concrètes des économies africaines, où la majorité des élèves terminent leur scolarité à ce stade et s'intègrent dans les circuits productifs, essentiellement ruraux, sans disposer d'aucune préparation spécifique aux métiers qu'ils devront exercer. Le problème s'est posé dès lors de déterminer comment freiner la désaffectation des métiers ruraux chez ceux qui ont bénéficié de l'enseignement primaire général et, au contraire, utiliser leur savoir pour moderniser les activités rurales.

Consciente que ce problème est plus facile à poser qu'à résoudre, la Commission s'est pratiquement attachée à appuyer les efforts des pays associés qui ont entrepris de réformer leur enseignement primaire en mettant l'accent sur la préparation à la vie professionnelle des élèves, au sortir du premier cycle : la Haute-Volta avec ses centres d'éducation rurale (CER), la Côte d'Ivoire avec ses camps de jeunesse rurale, le Mali avec ses écoles de brousses et le Togo avec ses projets de ruralisation de l'enseignement primaire. Les projets voltaïque et ivoirien seront examinés ci-dessous. Celui du Togo n'a pas encore été mis en oeuvre. Quant au projet malien, il a été partiellement interrompu en attendant que les nouvelles autorités redéfinissent leur politique de développement rural ; pendant cette période transitoire, les investissements financés par le FED ont reçu d'autres utilisations provisoires pour l'encadrement rural.

Malgré l'excellence des principes, ces expériences sont encore trop neuves et trop marginales pour avoir déjà abouti à des succès complets et définitifs. Les difficultés d'adaptation se sont même révélées nombreuses, ce qui n'est nullement étonnant quand il s'agit d'ouvrir une voie tout à fait nouvelle dans un domaine aussi difficile que la formation. Les leçons qu'on peut déjà en tirer sont cependant susceptibles de conduire à de grands progrès dans l'avenir et elles ont une importance stratégique pour le développement harmonieux des économies intéressées.

A) Haute-Volta

Dans les "Centres d'Education Rurale" (CER) en Haute-Volta, de réels succès ont été obtenus, malgré certaines difficultés qui ont surgi dans l'exécution du programme et qui ont entraîné la mise sur pied progressive d'actions complémentaires.

1°) Objectifs du projet

Ce projet comporte l'installation d'un service d'Education Rurale et de 225 CER, afin "d'assurer, à la totalité des enfants qui n'ont pas pu être scolarisés, une instruction élémentaire et une formation rurale et civique". Il s'agit donc avant tout d'une alphabétisation fonctionnelle préparant à une vie active rurale "modernisée". Cette nouvelle structure doit se juxtaposer à l'enseignement primaire général, mais non s'y substituer.

Cependant, une certaine ambiguïté est née de la coexistence des deux systèmes. Pour certains maîtres, comme pour certains parents et élèves, l'instruction élémentaire reçue constitue l'essentiel et le but poursuivi est, après une période de "rattrapage", l'admission des meilleurs éléments au cours moyen de l'école primaire classique.

Une telle conception aboutit, en général, au recrutement d'élèves trop jeunes et à une certaine négligence de la partie du programme consacrée à la formation agricole. L'objectif d'alphabétisation fonctionnelle en vue de l'exercice d'une profession agricole modernisée semble donc parfois oublié.

2°) Evaluation de la formation agricole

En ce qui concerne la formation agricole proprement dite, la situation est très variable d'un CER à l'autre. Trois facteurs principaux doivent être pris en considération :

1. Equipements de base

D'une part, on rencontre des centres exemplaires, constituant de véritables établissements de formation agricole, animés par un maître dynamique et disposant d'importants éléments d'exploitation : bâtiments, équipements, cheptel, etc..

D'autre part, on trouve des centres médiocres, qui n'ont d'autres bâtiments que les locaux financés par le FED, sans cheptel, ni jardin, ni verger et qui limitent leurs activités agricoles à l'ensemencement d'un demi-hectare, utilisant des façons culturales qui ne sont pas d'un niveau supérieur à celles utilisées dans les villages d'origine des élèves, et qui obtiennent des rendements dérisoires.

Entre ces deux types extrêmes se situent environ les trois-quarts des CER, confrontés avec des difficultés matérielles et financières sans commune mesure avec leurs moyens de base et les ressources de leurs mutuelles alimentées par la vente de modestes récoltes, et parfois endettés à l'excès pour la constitution d'un petit capital d'exploitation (animaux de traction, machines agricoles).

D'une façon générale, malgré les efforts faits par certains organismes publics et privés et par quelques collectivités rurales

pour assurer leur équipement en outillage de base, la majorité des CER ne disposent pas encore des éléments nécessaires à l'organisation de la petite exploitation-pilote qui pourrait servir de référence à leurs anciens élèves entrant dans la vie active.

2. Encadrement et soutien techniques

L'encadrement général est assuré par les conseillers pédagogiques régionaux, qui au cours de leurs visites, doivent assurer, non seulement l'appui technique, mais aussi et surtout le contrôle pédagogique. Pédagogues d'origine, ils sont plus particulièrement portés à assurer cette dernière mission. Les visites sont cependant espacées du fait que les conseillers doivent assumer de nombreuses tâches de gestion administrative et financière au niveau de leur Circonscription, que les crédits disponibles pour le fonctionnement des véhicules sont extrêmement réduits et que certains CER sont éloignés ou d'accès très difficile. Il en résulte que le contrôle technique de la formation agricole assuré par le conseiller régional est souvent réduit à sa plus simple expression. Pour des raisons identiques, l'appui susceptible d'être apporté par les techniciens agricoles du Service Central de l'Education Rurale est extrêmement réduit et se limite à quelques CER seulement.

En définitive, la formation agricole donnée dans les CER est insuffisamment encadrée : d'une part, le Service Central de l'Education Rurale ne dispose pas des moyens nécessaires pour assurer cette tâche et, d'autre part, les organismes d'intervention n'ont pas encore assez "intégré" les CER dans leurs programmes d'action.

3. Adaptation de la formation aux différents milieux ruraux

Les programmes de formation professionnelle des divers CER devaient être adaptés, en fonction des conditions locales, par des Commissions de Cerole. Quoique ces institutions ne semblent pas avoir été mises en place ni avoir joué le rôle prévu, certaines adaptations (nature des cultures, utilisation de la traction asine ou bovine,...) ont été réalisées sous l'influence, semble-t-il, des sociétés d'intervention. Certaines lacunes importantes subsistent cependant : rien n'a été fait, en particulier, pour orienter l'activité de certains CER vers les activités pastorales. Ceci explique que le nombre d'élèves peul des

CER soit extrêmement réduit, même dans les subdivisions à forte proportion de populations peul.

3°) Insertion des anciens élèves dans leur milieu d'origine

- L'éducation rurale se propose de réaliser l'insertion économique et sociale de ses anciens élèves dans le monde paysan et, ce faisant, d'accroître la capacité de production des villages et de freiner l'exode rural. Cette insertion rencontre principalement les obstacles suivants :

1. L'âge des élèves sortant des CER

L'âge moyen réel d'achèvement du cycle d'éducation rurale se situe entre 15 et 16 ans. Partant, les intéressés sont considérés par les villageois adultes comme appartenant encore à la classe d'âge des jeunes, et comme tels se trouvent sous la "dépendance" étroite de leur famille.

2. Les terres disponibles

Dans certaines zones, à faible densité démographique, il existe des terres libres qui peuvent être mises, en conformité avec la coutume, à la disposition des jeunes désirant entreprendre des cultures pour leur compte. Dans d'autres, au contraire, et en particulier dans les secteurs à forte densité démographique, de délicats problèmes fonciers se posent ; parfois les jeunes n'ont alors d'autre solution que d'accepter le statut d'aide familial sur les exploitations déjà existantes ; quelquefois, ils sont vivement invités à émigrer temporairement pour aller "gagner des dots" avant de revenir s'établir dans la communauté d'origine.

3. Le capital d'exploitation

A sa sortie du CER, l'ancien élève reçoit pour tout viatique le manuel "L'Education Agricole", édité par le Service de l'Education Rurale. Même s'il parvient à obtenir une parcelle de terre, il ne dispose pas alors des moyens de toute nature (équipement, cheptel, etc..) nécessaires à l'établissement d'une exploitation moderne, qui corresponde à ce qu'il a appris.

- Pour surmonter ces obstacles à l'insertion des jeunes dans l'économie rurale, des institutions post-scolaires de différents types ont été mises sur pied :

1. Des centres de perfectionnement

Les centres de perfectionnement accueillent, pour des cycles de deux années, d'anciens élèves des CER, en vue de leur donner un complément de formation professionnelle (riziculture, horticulture, etc...). A l'issue de ce nouveau cycle, les stagiaires doivent être, soit installés comme exploitants dans des périmètres aménagés, soit engagés comme agents de vulgarisation ou d'encadrement.

2. Des groupements post-scolaires

Des groupements post-scolaires ont été organisés en vue d'assurer un minimum d'encadrement et d'équipement aux jeunes gens issus des CER : les anciens élèves d'un CER, demeurant dans leur village à l'issue du cycle de formation, se constituent en une association à forme pré-coopérative ayant pour objet la mise en commun de moyens d'exploitation. Le Groupement ainsi constitué peut bénéficier d'un encadrement suivi, ainsi que de certaines facilités de crédit à l'équipement. Cent-septante groupements auraient été constitués sur ces bases : certains ont reçu, notamment sur des aides privées, une dotation de démarrage en petits matériels, ainsi que des avances en nature pour les semences et engrais.

Quelques-uns de ces groupements sont assez dynamiques, en particulier ceux qui sont issus de CER dont les maîtres, actifs et entreprenants, animent leurs anciens élèves au cours de réunions de "recyclage" ; d'autres ont démarré sur des bases prometteuses, puis le nombre de leurs membres a été réduit par des départs échelonnés ou massifs vers les emplois salariés des pays côtiers.

4°) Conclusions et perspectives

Le principal problème de ce nouveau mode d'enseignement se situe donc au plan de l'insertion, dans l'économie rurale, des jeunes gens issus des CER, c'est-à-dire en aval des opérations d'éducation rurale proprement dites : c'est en ce sens que doivent être appréciés les efforts réalisés en vue de la constitution de groupements post-scolaires. Ceux-ci n'ont certes encore donné que des résultats modestes ; mais la réussite de ceux d'entre eux qui ont rassemblé des membres adultes, qui ont obtenu l'attribution de terres non contestées et qui ont bénéficié à la fois d'une dotation de démarrage

dotation de démarrage

rage en matériel et cheptel d'exploitation et d'un encadrement rapproché et suivi, montre que l'expérience est d'un grand intérêt pour l'avenir de tout le système d'éducation rurale.

La question de départ est : quels sont les éléments de la société traditionnelle qui sont à même d'exercer l'impact le plus fort sur la modernisation ? Ce seront sans doute de jeunes adultes. Pour pouvoir démontrer l'utilité du progrès technique dont on leur aura appris les éléments à l'école, ces jeunes adultes devront disposer de moyens de production formant un tout intégré et notamment avoir accès à la terre. Cela implique notamment que les candidats devront être choisis parmi ceux qui détiennent des droits d'exploitation établis sur le patrimoine. Ces considérations font apparaître aussi que ce type d'enseignement, parce que fonctionnel, doit être adapté aux conditions particulières de chaque région.

Il est certain, en tous cas, qu'on ne peut juger définitivement de la valeur de la formule avant d'avoir renforcé la cohérence globale des actions allant de la sélection des élèves à la mise en place des structures d'accueil post-scolaires. Dès lors, dans les actions futures de ce type, la Commission ne s'engagera que sur des projets conçus de façon complète en fonction de leur but ultime.

B) Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, le but essentiel de cet autre projet novateur était d'installer de jeunes exploitants agricoles, préalablement formés, sur des terres aménagées à leur intention ; or il est apparu que la formation dispensée dans ce cadre est médiocre, et que le nombre de ses bénéficiaires demeurant sur les parcelles aménagées est réduit (4 %).

De cette expérience ont été déduites les leçons suivantes concernant les modalités d'exécution de ces projets :

- 1°) En ce qui concerne les modalités de recrutement, il est essentiel de tenir compte de la vocation paysanne des "volontaires" pour la sélection des appelés. Jusqu'à présent ceux-ci semblaient être beaucoup plus motivés par la perspective de bénéfices matériels et financiers immédiats - relativement appréciables pour de jeunes ruraux - que par le désir de recevoir une formation générale et professionnelle. Il est également primordial d'appliquer les dispositions prévoyant que le recrutement se ferait de préférence parmi les originaires des villages mettant des terres à disposition pour

leur installation ultérieure ; sinon, on risque de recruter des jeunes gens provenant de villages parfois très éloignés des camps, ce qui conduit ultérieurement, pour pouvoir assurer leur encadrement, à les installer sur des terres proches du camp mais ne répondant pas aux critères fixés.

2°) Quant au modalités de formation : le temps consacré à l'instruction militaire, civique et générale, et aux diverses "corvées" organisées pour assurer le fonctionnement des camps doit être réduit au profit de la formation agricole. De plus, le niveau moyen de celle-ci doit être relevé, ce qui requiert des moniteurs d'alphabétisation et des moniteurs agricoles ayant une formation pédagogique appropriée.

3°) Il est capital de respecter les principes organisant l'installation des stagiaires : il était prévu que ceux-ci, groupés en sections d'une vingtaine environ, participeraient, durant la deuxième année de formation, à l'aménagement en commun de leur future zone d'installation dans leur village d'origine, devenant de ce fait "village sous tutelle". En fait, les stagiaires reçoivent des parcelles de culture à l'issue de la première année de formation, en vue d'y faire une récolte avant leur sortie du camp ; mais ces parcelles ne peuvent en rien être considérées comme les embryons de futures "exploitations agricoles modernisées" : les élèves ainsi installés ne reçoivent qu'une petite dotation en outillage manuel ; aucun cheptel n'est prévu. Il s'ensuit qu'à leur départ du camp, dès perception de la part qui leur revient dans le prix de vente de la récolte, la grande majorité des intéressés abandonne les parcelles sans esprit de retour.

§ 3 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

A. Examen des projets

L'examen des projets financés dans ce secteur d'enseignement y fait apparaître des paradoxes : les besoins en techniciens des pays associés sont très élevés, mais les écoles existantes connaissent des difficultés de recrutement ; de plus, très souvent, celui-ci s'effectue à rebours, en ce sens que ne sont candidats que les éléments ayant été refusés dans l'enseignement général. De telles difficultés découlent

de la sous-évaluation, fréquente dans les pays peu industrialisés, de l'élément technique au profit des éléments littéraire, spéculatif et politique. Le remède à une telle situation repose donc sur la valorisation du statut social et économique des techniciens, exprimée notamment dans le redressement des échelles de rémunérations à leur profit.

Qu'en est-il par ailleurs des débouchés ? Si ceux-ci existent, la formation reçue est-elle conforme aux exigences des employeurs ? Dans de nombreux cas, la situation se présente favorablement : les élèves sont tous placés à leur sortie de l'école et occupent un emploi conforme à leurs capacités. Ainsi au Gabon, 77 % des anciens stagiaires des Centres de Formation Professionnelle Rapide ont trouvé les emplois correspondant à leur spécialité. Une redistribution des cours d'enseignement sur la base de sondages réguliers porterait certainement ce pourcentage au maximum. Toujours au Gabon, 70 à 85 % des anciens élèves de la section commerciale du Lycée technique ont trouvé, dans l'année suivant la fin de leurs études, un emploi en rapport avec la qualification reçue.

Il en est de même pour les écoles d'infirmier(e)s au Gabon et au Dahomey, et pour les écoles d'agriculture.

La situation est plus fluctuante pour les centres de formation industrielle, notamment le Centre de Formation Professionnelle à Dakar (Sénégal) et les collèges d'Enseignement Technique au Gabon. Pourtant une attention particulière a été accordée, dans les deux cas, aux problèmes d'insertion des élèves dans le milieu professionnel. C'est ainsi qu'à Dakar la formation était "alternée" : après une première année d'initiation effectuée à plein temps au Centre, les élèves ont été placés en stage dans des entreprises, tout en étant périodiquement repris au Centre pour un approfondissement. Malgré ces efforts, en 1969 25 % seulement des anciens élèves occupaient un emploi dans leur spécialité et 45 % se trouvaient sans emploi. La situation s'est nettement améliorée en 1970 : les diplômés de cette promotion ont tous été placés sur le marché du travail.

Cette situation inégale reflète la réticence des employeurs à embaucher à la sortie de ces établissements des élèves dont la formation n'est pas toujours bien adaptée aux emplois à pourvoir. Les instances compétentes s'efforcent de remédier à ces difficultés par l'organisation de nouvelles sections : froid, radio, etc..., et par l'amélioration des formations données.

Une autre difficulté réside dans l'attitude de certains jeunes titulaires du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.), prétendant à des emplois hors de mesure avec leur qualification ou leur expérience ; il faudra sans doute un certain temps pour que ces mentalités se transforment.

Au Gabon, le Collège d'Enseignement Technique (CET) de Moanda répond parfaitement aux conditions d'environnement industriel, du fait de la proximité de grosses exploitations minières qui, de surcroît, lui ont apporté un important appui matériel et technique ; elles auraient dû, en outre, offrir des débouchés aux élèves issus de l'établissement. Pourtant, ce collège traverse actuellement une véritable crise : non seulement le rendement de l'établissement est extrêmement faible, mais encore les employeurs des anciens élèves du Collège se plaignent du manque de qualification pratique des intéressés, de sorte qu'on ne trouve, par exemple, aucun ancien élève parmi le personnel spécialisé ou qualifié de la plus grosse des entreprises locales, la Comilog.

La situation du Collège d'Enseignement Technique d'Oyem est plus satisfaisante : la formation technique donnée aux élèves est plus solide et mieux orientée vers la pratique professionnelle. Cet établissement a été implanté dans le centre principal de la production cacaoyère et caféière, en vue notamment de satisfaire les besoins liés au développement rural ; cependant, les débouchés de cette nature, situés en brousse, intéressent encore peu les élèves ; la majorité de ceux-ci, à l'issue de leur scolarité, recherchent de préférence des emplois urbains.

o

o

o

De façon générale, on peut dire que, dans l'organisation de l'enseignement technique, surtout industriel, deux points doivent être spécialement pris en considération :

1°) l'adaptation permanente de la formation au marché de l'emploi qui, dans le secteur industriel, est relativement étroit, évolue très vite et est très complexe de surcroît. Il faut arriver à résorber les déséquilibres actuels qui font apparaître, par exemple, que certaines entreprises recherchent des ouvriers qualifiés pour occuper

divers emplois et, ne les trouvant pas, font appel à des expatriés, alors que des ouvriers qualifiés débutants d'origine locale sont demandeurs d'emplois. Pour assurer cette adaptation permanente, la Haute-Volta a mis au point, avec l'assistance de la Commission, une formule intéressante, qui consiste à donner aux élèves de son Lycée Technique une formation commune de base, qui se diversifie et se spécialise seulement dans les dernières années en fonction des besoins immédiatement prévisibles du marché de l'emploi;

2°) l'échelle des rémunérations, qui défavorise, dans de nombreux pays associés, les emplois techniques qualifiés par rapport aux emplois administratifs. Le sur-paiement des cadres administratifs incite les techniciens ayant la même durée de scolarité à solliciter des rémunérations identiques, qui ne peuvent être prises en considération par les employeurs du secteur privé. Seul, en effet, un niveau attirant de rémunérations peut compenser les attraits de prestige social et de sécurité matérielle qui s'attachent aux emplois de caractère administratif.

CHAPITRE V - SYNTHESE DE L'APPRECIATION DES RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

1. Tant sur le plan de la conception architecturale que sur celui de la qualité matérielle, les réalisations du FED en matière d'enseignement et de formation sont satisfaisantes et paraissent appréciées de leurs utilisateurs. Les seules difficultés sérieuses ont résulté parfois de la longueur des délais de réalisation, qui est imputable, soit à l'incapacité des soumissionnaires de remplir leur contrat, soit aux problèmes posés, lors de co-financements, par la mobilisation des ressources financières des Etats associés.

Telles quelles les réalisations du FED ont contribué substantiellement à la réussite des programmes de scolarisation, souvent ambitieux, que s'étaient tracés les Etats associés, en créant des nouvelles classes ou en substituant des installations "en dur" aux abris provisoires ; en construisant des écoles normales, le FED a permis tout à la fois d'augmenter le rythme de la scolarisation et d'en améliorer les conditions de fonctionnement. Par ailleurs, les investissements consacrés aux secteurs de formation technique - écoles de cadres ruraux, de cadres sanitaires, etc - fourniront aux Etats associés les cadres intermédiaires dont l'insuffisance actuelle handicape tellement la réussite des programmes de développement économique et social.

2. Les Etats associés se sont trouvés confrontés avec le problème de l'insertion de l'aide apportée par le FED, consistant en majeure partie dans le financement des constructions et équipements, dans des programmes équilibrés de développement de l'enseignement. Très souvent, surtout dans le cas des économies les plus pauvres, les Etats éprouvent des difficultés à adapter leurs ressources financières à la croissance des charges récurrentes liées à l'expansion de l'enseignement. Il en résulte des insuffisances observées dans l'entretien des bâtiments et dans la formation des maîtres, ainsi qu'une sous-utilisation des internats.

A moins de ralentir le rythme d'expansion de l'enseignement, ainsi que des investissements dans ce secteur, il n'est de remède à cette situation que dans un effort de réduction des dépenses récurrentes à charge des Etats associés : ce résultat pourrait être obtenu en renforçant plus encore, si possible, la robustesse et la simplicité des bâtiments et en accroissant éventuellement les aides qui interviennent dans le financement des charges récurrentes. La Commission s'est engagée dans ces deux voies ; dans la seconde en particulier, elle veille beaucoup plus étroitement à orienter l'octroi des

2. 7 ?
associés vers les établissements dont les ins-

3. Un autre goulot d'étranglement résulte de l'insuffisance des maîtres qualifiés et de l'encadrement pédagogique, surtout au niveau primaire. Cependant, cette situation s'améliore progressivement avec la multiplication des écoles normales et le perfectionnement professionnel des maîtres qui n'ont pas reçu la formation requise au départ.

L'insuffisante qualification des maîtres et, dans certains secteurs, l'inadéquation des programmes, auxquels se joignent une série de facteurs propres à certaines sociétés rurales où l'alphabétisation constitue une entreprise récente, expliquent dans beaucoup de cas la faiblesse observée des rendements scolaires : nombre élevé de redoublements et rapport trop bas entre le nombre des diplômés et celui des élèves ayant commencé le cycle d'études. Une grande part de ces déchets constitue un phénomène normal, propre au lancement accéléré des actions de formation dans un milieu qui n'y est pas préparé ; ils sont donc appelés à se réduire progressivement, au fur et à mesure du développement et de l'enracinement de l'enseignement dans tous les milieux et toutes les régions.

4. L'examen de l'efficacité des projets d'enseignement amène à poser aussi la question encore plus fondamentale : l'enseignement effectivement dispensé grâce à ces projets répond-il aux besoins du développement économique et social des pays considérés ?

a) Pour ce qui concerne le secondaire, il ne semble pas qu'il s'y pose actuellement de gros problèmes, si ce n'est que la capacité de formation est actuellement insuffisante par rapport aux besoins en cadres, particulièrement dans les sections féminines. Il n'y a qu'au niveau du brevet (3 années d'études seulement) que des difficultés d'emploi ont commencé à exister dans certains pays.

Sur le plan de l'adéquation de la formation aux besoins, la situation est moins nette. Dans les pays en voie de développement, l'administration publique doit jouer le rôle d'animateur du développement national et non de simple gérant de structures rodées et d'arbitre entre les initiatives privées. Il est donc requis que ses agents soient préparés à ces tâches d'innovation et d'animation ; c'est pourquoi plusieurs Gouvernements africains, notamment celui du Sénégal, s'efforcent actuellement de repenser les programmes et méthodes de l'enseignement secondaire en fonction des exigences techniques et économiques spécifiques à leur société.

b) Pour ce qui concerne le primaire général, un des problèmes-clefs est de freiner la désaffectation des métiers ruraux chez ceux qui ont bénéficié de ce type d'enseignement et de faire en sorte que leur savoir serve au contraire à moderniser le milieu traditionnel. Différentes formules, de caractère encore expérimental, ont été mises sur pied à cet effet, que le FED a contribué à financer.

Au stade actuel, aussi nécessaire qu'elles soient, les tentatives de réforme n'ont pas entièrement abouti aux résultats escomptés et ce pour une série de raisons ressortissant à la fois (1°) à leur nouveauté (2°) aux ambiguïtés dans l'objectif même du nouveau type de formation, qui n'est pas clairement distinct de celui de l'enseignement général et (3°) à l'acuité des problèmes de sélection des candidats et de réinsertion dans le milieu d'origine (problèmes de l'encadrement, de l'installation, de l'équipement des anciens élèves, etc...).

De ces difficultés la Commission ne tire cependant pas des conclusions pessimistes ; il faut en effet tenir compte, dans l'interprétation des résultats, de la nature et de l'ambition des objectifs qu'on s'était assignés. En effet, la réussite apparente des programmes classiques, dont l'objectif exprimé se limiterait à la réalisation d'un taux déterminé de scolarisation, peut être trompeuse dans la mesure où n'ont pas été posés les véritables problèmes : ceux de l'insertion et de l'efficacité des certifiés dans la vie économique et sociale. Par contre, les cycles "adaptés", eux, posent ces problèmes et les nouvelles difficultés qu'ils font apparaître ne sont dès lors que la résultante des données de base plus complètes et des objectifs plus complexes et ambitieux visant une plus grande efficacité sociale et économique de l'enseignement.

c) L'évaluation des projets d'enseignement technique, enfin, fait apparaître des paradoxes : les besoins en techniciens des pays africains sont très élevés, mais certaines écoles connaissent des difficultés de recrutement ; de plus, celui-ci s'effectue souvent à rebours, en ce sens que ne sont candidats que les éléments ayant été refusés dans le système d'enseignement général. Cette situation résulte fondamentalement de la sous-évaluation du technique au profit de l'académique et du politique ; par conséquent, le remède ne se trouve pas d'abord dans l'enseignement lui-même, mais dans la valorisation du statut économique et social du technicien.

Qu'en est-il des débouchés ? A cet égard, les situations relatives aux projets examinés sont très variables. Elles sont excellentes pour les écoles de cadres techniques agricoles, d'infirmiers, de comptables, etc... En ce qui concerne la formation industrielle, au contraire, des problèmes se sont révélés, qui traduisent certaines inadaptations entre la production de l'enseignement et les besoins des industries en place. Deux points paraissent de première importance dans ce cas :

- 1°) celui de l'adaptation permanente de la formation au marché de l'emploi qui, dans ce secteur, évolue très vite et est très complexe de surcroît;
- 2°) celui de l'échelle des rémunérations, qui défavorise les emplois techniques qualifiés par rapport aux emplois administratifs.

INVESTISSEMENTS TOTAUX FINANCES SUR LE 1er FED
REPARTITION PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION

Domaine des investissements	Montant	Pourcentage
Enseignement et formation élémentaires		
- enseignement primaire général	26.117	27,77
- enseignement ou formation adaptés (rural, ruralisé, artisanal, ménager)	10.792	11,50
s/total	<u>36.909</u>	<u>39,27</u>
Enseignement secondaire		
- enseignement général court (collèges, cours complémentaires...)	18.540	19,72
- enseignement général long (lycées, écoles normales...)	10.553	11,23
s/total	<u>29.093</u>	<u>30,95</u>
Enseignement technique et formation professionnelle		
- enseignement technique et industriel (centre d'apprentissages, collèges techniques...)	4.744	5,05
- formation professionnelle rapide (CFPR, CFPA ⁽¹⁾ , cycles pour adultes..)	1.192	1,27
- enseignement commercial	54	0,06
- enseignement et formation agricoles (Ecoles d'agriculture, élevage...)	11.013	11,71
- enseignement et formation para- médicaux (Ecoles d'infirmiers...)	625	0,66
- enseignement et formation administra- tifs (Ecoles d'administration, des Douanes...)	5.293	5,63
- enseignement normal supérieur	5.050	5,37
s/total	<u>27.970</u>	<u>29,74</u>
Total	93.973	100 %

(1) Centres de Formation Professionnelle Rapide, pour Adultes.

DISTRIBUTION DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Financés par le 1er FED dans les EAMA

PAR PAYS ET PAR TYPE D' INTERVENTION

m.c. (000)

P A Y S	Primaire Général	Rural Artisanal ménager	Secondaire court	Secondaire long	Technique	Profess. rapide	Commercial	Agricole	Para- médical	Admi- nistratif	Normal supérieur	TOTAUX	%
Burundi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Cameroun	6.901	-	1.203	-	-	-	-	527	-	-	1.408	10.039	11,66
Centrafrique	2.884	249	-	-	-	-	-	3.301	-	267	-	6.701	7,78
Congo B	-	-	1.652	771	-	-	-	-	-	-	1.430	3.853	4,47
Congo K	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.330	-	3.330	3,87
Côte d'Ivoire	1.552	2.342	1.810	139	500	-	-	-	-	778	1.256	8.377	9,73
Dahomey	323	-	533	1.531	-	-	-	10	155	-	-	2.552	2,96
Gabon	-	-	355	-	2.165	727	54	-	226	-	-	3.527	4,10
Haute-Volta	1.131	2.422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.402	5,11
Madagascar	215	-	1.510	347	-	-	-	2.609	-	849	-	4.681	5,54
Mali	-	5.581	73	6.899	-	-	-	476	-	-	-	13.029	15,13
Mauritanie	838	-	686	-	-	-	-	-	-	-	-	1.524	1,77
Niger	2.313	-	7.339	-	-	-	-	37	-	-	-	9.689	11,25
Rwanda	-	-	-	-	225	-	-	-	-	-	-	225	0,26
Sénégal	4.130	-	-	-	734	365	-	768	-	-	956	6.953	8,07
Somalia	-	-	1.657	-	-	100	-	-	-	-	-	1.657	1,92
Tchad	1.073	-	-	-	980	-	-	-	-	-	-	1.753	2,03
Togo	347	-	1.722	866	-	-	-	585	244	69	-	3.833	4,45
TOTAUX	21.707	10.594	18.540	10.553	4.204	1.192	54	8.313	625	5.293	5.050	86.125	100%
%	25,20	12,30	21,53	12,25	4,88	1,38	0,06	9,65	0,73	6,15	5,86	100%	

-34-

TABLEAU III

PROJETS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE TERMINES
 AYANT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AVANT LA
 FIN DE 1970⁽¹⁾

			<u>u.c.(000)</u>
Antilles néerlandaises	11.41.202	Classes primaires à Bonaire	154
Cameroun	11.22.208	Ecoles primaires	6.901
Centrafrique	11.23.301	Formation rurale	249
Côte d'Ivoire	<u>11.21.503</u>	<u>Ecoles primaires (60)</u>	1.435
	11.21.505	Abidjan Groupe scolaire	117
	<u>11.21.510</u>	<u>Cours de formation rurale (10)</u>	2.342
Haute-Volta	<u>11.21.704</u>	<u>Centres d'éducation rurale (225)</u>	2.422
Madagascar	11.24.104	Ecoles primaires (120 classes)	154
	11.24.113	Groupe scolaire Tamatave	61
Mali	11.21.301	Ecoles saisonnières (4)	124
	11.21.309	Ecoles saisonnières (50)	2.141
Niger	11.21.801	Constructions scolaires	2.053
Sénégal	<u>11.21.109</u>	<u>Constructions scolaires</u> (441 écoles)	4.130
	11.23.404	Reconstruction 50 écoles de brousse	1.073
Togo	<u>11.22.103</u>	<u>Ecoles primaires (10)</u>	90
	<u>11.22.104</u>	<u>Ecoles primaires (20)</u>	125
	<u>11.22.108</u>	<u>Ecoles primaires (20)</u>	132
Surinam	11.41.101	Ecoles primaires	820
			<hr/> 24.523

(1) Les rapports plus détaillés sont soulignés

TABLEAU IV

PROJETS D'ECOLES SECONDAIRES TERMINEES
 AYANT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AVANT
 LA FIN DE 1970⁽¹⁾

			<u>u.c. (000)</u>
<u>Enseignement "court"</u>			
Cameroun	11.22.208	Collège de N'Gaoundéré	364
	11.22.211	Extension collège Libermann	839
Congo-Brazzaville	11.23.202	12 Collèges d'enseignement général	1.652
Côte d'Ivoire	11.21.506	Collège jeunes filles d'Abidjan	1.337
Gabon	11.23.105	Internats de cours complémentaires	355
Madagascar	11.24.102	Lycée Philibert Tsirana de Majunga	81
	11.24.103	Lycée de Tuléar	184
	11.24.107	Collège classique et moderne d'Antsirabé	389
	11.24.111	Cours complémentaires d'Antaninéo et Mahonoro	856
Niger	11.21.801	6 cours complémentaires	1.104
Togo	11.22.108	5 cours complémentaires	1.722
Total			8.883
<u>Enseignement "long"</u>			
Congo-Brazzaville	11.23.203	Extension Lycée Savorgnan de Brazza	771
Madagascar	11.24.101	Lycée Diego-Suarez	133
	11.24.111	Cours d'enseignement général (et centre pédagogique)	214
Mali	11.21.314	Lycée de Bamako	6.868
Togo	11.22.105	Lycée de Lomé	866
Total			8.852

(1) Voir note tableau n° 4

TABLEAU V

PROJETS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE
TERMINES AYANT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN A LA FIN DE 1970

<u>Agricole</u>	<u>Total</u>	<u>n° projet</u>	<u>u.c.(000)</u>
			2.356
Ecole Nationale des Cadres ruraux, Bambey (Sénégal)		11.21.106	768
Institut Eco-rural (Mali)		11.21.312	476
Ecole Nationale d'Agriculture (Togo)		11.22.109	585
Ecole pratique d'Agriculture (Cameroun)		11.22.212	527
 <u>Normale et Supérieure</u>	 <u>Total</u>		 <u>3.794</u>
Institut pédagogique supérieur, Dakar		11.21.104	956
Ecole normale Bamako		11.21.314	(6.868)
Ecole Normale Supérieure, Yaoundé		11.22.206	1.408
Ecole Normale Supérieure, Brazzaville		11.23.204	1.430
 <u>Professionnelle rapide</u>	 <u>Total</u>		 <u>869</u>
Formation professionnelle rapide, Libreville et Port-Gentil (Gabon)		11.23.104	727
Extension centre formation professionnelle Ba-Illi (Tohad)		11.23.402	100
Centre de formation professionnelle rapide, Nouville (Nouvelle-Calédonie)		11.24.504	42
 <u>Technique</u>	 <u>Total</u>		 <u>1.797</u>
Centre de formation professionnelle, Dakar		11.21.111	734
Construction de 3 centres d'apprentissage (Gabon)		11.23.103	483
Centre formation professionnelle et technique, Fort-Lamy		11.23.408	580
 <u>Administrative</u>	 <u>Total</u>		 <u>918</u>
Ecole Nationale d'Administration en Haute-Volta		11.21.708	849
Ecole d'Administration, Lomé		11.22.105	69
 <u>Para-médicale</u>			
Ecole nationale d'infirmiers et d'infirmières d'Etat, Cotonou (Dahomey)		11.21.601	155
 <u>Commercial</u>			
Section commerciale à l'école professionnelle de Libreville (Gabon)		11.23.102	54

UTILISATION EN 1969/70 DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE EXAMINES

Tableau de synthèse

Pays	PROJETS Ecole	N°	Entrée en service	Durée des cours (ans)	Elèves (1)		Enseignants	Promotions (% des présentés)
					Prévus.	Effectifs		
Guinée-Bissau	Ecole normale supérieure, Brazzaville	11.23.204		2 - 4	350 (104)	350 (104)	48 (40 étrangers)	non connues
Guinée	Institut médico-social (2)	11.21.601	1963 (1965)	2	100 (54)	52 (49)	32 agents professionnels dont 22 à temps partiel et 20 prof.	90% diplômés en 1968 92% " " 1969
Guinée	Etablissement d'enseignement industriel	11.23.103	1963	2 - 3	120/150 (90)	140 (90)	14 professeurs	% très faible
Guinée	Section commerciale du Lycée technique	11.23.102	1962	4 (2 prévus)	50 (20)	53 (moyenne 60/70 (n.c.))	20 professeurs (dont 5 étrangers)	22% des inscrits BEPC en 1966/1970 (35) 19 CAP en 1969
Guinée	Centres de formation professionnelle rapide	11.23.104	1964	1	90	103	21, dont 7 moniteurs	86% des recrutés de 64 à 68
Guinée	Ecole normale d'administration	11.21.708	1967	2 - 3	80 (48)	81 (6) (48)	3 professeurs (2 étrangers) et 30 chargés de cours (14 étrangers)	14 brevetés (1968) 20 certifiés (1968)
Guinée	Centre qualif. Industrielle de Dakar	11.21.111	1965	3 - 4	450	425 (max.)	32 professeurs (8 étrangers)	CAP, plus de 60% des présentés aux examens mais 37,5% des recrutés
Guinée	Ecole Nationale des cadres ruraux	11.21.106	1964	4 (3 prévus)	240 (200)	189 (max.) (189)	25 agents dont 12 professeurs (11 étrangers)	presque 100% (37 par an)
Guinée	Ecole Normale Supérieure	11.21.104	1962	2 - 4	2004 (150)	187 (5) (max.) (120)	45 dont 27 professeurs (11 prévus)	52% des inscrits (ins- pecteurs primaires) 35% professeurs 82% des inscrits (DIVERSE, CEG)
Guinée	Ecole nationale d'Agriculture	11.22.109	1967	3 (3/9 mois)	15-20 stag. (100)	44 (6) (44)	12 dont 6 à temps plein (4 étrangers)	non connues
Guinée	Ecole normale de Bamako	11.21.314		2 - 4	300	826 (516)	non connu	94% diplômés (1967)

internes entre parenthèses

les données entre parenthèses se réfèrent à un centre pour sages-femmes non prévu par la proposition de financement

l'école étant sur-dimensionnée a hébergé aussi d'autres institutions pour plus de 300 étudiants

65 recrutés par an

66 recrutés par an

plus 30 du C. (Centre d'Apprentissage Agricole)

28

UTILISATION EN 1969/70 DES
ÉLÈVES DES COURS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EXAMINÉS

Tableau de synthèse

Pays	P R O J E T S Ecole	N°	Entrée en service	Elèves (1)		Enseignants	Promotions
				Prévus	Effectifs		
roun	Collège Libermann	11.22.211	1968	550 (200)	550 (230)	18	non connues
	Collège de N'Gaoundéré	11.22.208	1967	300 (300)	312 (255)	21 (18 étrangers)	non connues
	Lycée Savorgnan de Brazza	11.23.203	1967	880 (250)	1500 (400)	non connues	200 diplômés en 1970
d'Ivoire	12 C.E.G.	11.23.202	1965/ 67	2772 (560)	2917 (359)	124, dont 78 prof. et 41 étrangers	non connues
	Collège E.G. Jeunes filles Abidjan	11.21.506	1967	560 (n.c.)	555 (385)	34	67% - 87% (1967-1969) des présentés au BEPC
Madagascar	Internats 3 cours complémentaires	11.23.105	1964/ 65	230	230	9 (personnel d'encadrement)	-
	Cours complémentaire Manakara	11.24.111	1964	160 (4 classes)	462 (15 classes)	non connues	86% (BEPC) (1968)
Madagascar	Lycée de Banako	11.21.314	1967	1200 (900)	640 (637)	38	55% des présentés (120 bacheliers) 1970
	5 cours complémentaires	11.22.108	1966	1250 (600)	2.337 (249)	49, dont 10 étrangers	30% (95) des candidats (1969)
	Lycée de Lomé	11.22.105	1965	1160 (432)	1446 (155)	51, dont 30 étrangers	57 BEPC, 94 probatoires, 83 bacheliers (en 1969)
Madagascar	Lycée de Diego-Suarez (2)	11.24.101	1962	-	658	34, dont 25 étrangers	45% reçus au baccalauréat en 1967
	C.E.G. D'Avirozono	11.24.111	1966	-	563 (3)	16, dont 9 étrangers	-
	Cours complémentaire d'Antanimena	11.24.111	1963	-	640	12, tous nationaux	-
Madagascar	Lycée Philibert Tsiranana	11.24.102	1962	-	792 (4) (92)	33, (23 étrangers)	41% reçus au baccalauréat

Entre parenthèses les élèves internes
Chiffres se référants à 1968
Les dotoirs sont surpeuplés
301 filles

110

DEUXIEME PARTIE - RESULTATS DES ACTIONS DE COOPERATION TECHNIQUE GENERALE
EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

A l'heure actuelle, le problème de la formation prend de plus en plus d'importance pour les pays en voie de développement en vue d'harmoniser leur développement économique et la formation de leurs cadres. Il est donc opportun dans le contexte du rapport annuel sur les conditions d'utilisation et d'exécution des aides reçues par les EAMA de faire le point de la situation des ressortissants des EAMA formés grâce à une bourse octroyée par la Commission des Communautés européennes.

Chap. 1 - Bourses d'études et de stage

Le nombre croissant de bourses octroyées par la Commission des Communautés européennes est accompagné d'une diversification des activités réalisées dans le domaine de la formation, ainsi que de son adaptation progressive et croissante aux besoins manifestés par les Etats associés.

Le Tableau n° 1 donne un aperçu détaillé de l'évolution de l'attribution des bourses, année par année et par pays d'origine du boursier. L'analyse des chiffres permet de constater une augmentation constante du nombre de bourses attribuées entre 1960 et 1965/1966; entre 1965 et 1967, se manifeste une certaine stagnation qui, après une reprise en 1967 et 1969, se retrouve, à nouveau, d'une façon relative, entre 1969 et 1970.

Durant cette période - 1969/1970 - la Commission s'est en effet trouvée devant des difficultés financières dues au retard apporté dans la ratification de la Convention. La période transitoire qui en a découlé n'a pas permis à la Commission de répondre aux demandes croissantes présentées dans ce domaine par les Etats associés.

Après une période de mise en oeuvre des moyens financiers et techniques liés à ces actions, la Commission, devant l'intérêt toujours croissant manifesté par les Etats associés, a dû rechercher de nouvelles formules et réexaminer son programme et ses activités afin de mieux les adapter aux besoins des Etats associés. (Tableaux n° 2 et 3)

Tableau No 2

Evolution par secteurs de formation au cours des neuf dernières années académiques
(EAM + FIO)

	1951/52	1952/53	1953/54	1954/55	1955/56	1956/57	1957/58	1958/59	1959/60
Economie	33,2 %	37,5 %	29,7 %	24,1 %	23,7 %	27,9 %	24,4 %	24,5 %	27,3 %
Agriculture	20,5 %	14,3 %	17,1 %	15,7 %	22,9 %	24,4 %	24,7 %	24,0 %	24,4 %
Technique	46,3 %	35,2 %	39,2 %	45,7 %	42,7 %	36,1 %	39,3 %	37,0 %	35,4 %
Prof. féminin.	-	13	14	14,5 %	10,7 %	11,6 %	11,6 %	14,4 %	12,9 %

Tableau No 3

Evolution par niveaux de formation au cours des neuf dernières années académiques
(secteur des professions féminiles exclu)
(EAM + FIO)

	1961/62	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70
Professionnel	32,9 %	15,9 %	30,4 %	26 %	21 %	13,4 %	6,3 %	5,6 %	2,3 %
Moyen	31,2 %	38,5 %	27,8 %	40 %	36,7 %	35,8 %	36,2 %	35,1 %	34,3 %
Supérieur	36 %	44,6 %	41,8 %	34 %	42,3 %	50,8 %	57,5 %	59,3 %	63 %

La Commission des Communautés européennes a donc fait effectuer en 1969 une enquête par correspondance auprès de tous les anciens boursiers de la Commission, visant :

- 1°) à déterminer la situation qui leur était faite lors de leur retour définitif dans leur pays d'origine ;
- 2°) à évaluer l'utilisation et l'utilité de la formation reçue ;
- 3°) à apprécier l'intérêt des ex-boursiers pour un perfectionnement professionnel.

Cette enquête se rapportait uniquement aux anciens boursiers ayant bénéficié d'une formation à temps complet et ayant terminé leurs études ou leur stage.

La période prise en considération s'étendait du début du programme de bourses (1960/1961) jusqu'à la fin de l'année académique 1966/1967.

2.271 boursiers de la Commission avaient alors terminé leur formation. 6.478 bourses à temps complet avaient été attribuées (nouvelles bourses + reconductions). La durée moyenne de la formation reçue a été estimée approximativement à deux années académiques même si au cours des dernières années on avait pu constater une augmentation de cette durée due au nombre croissant de bourses attribuées pour une formation de niveau supérieur.

Résultats aux examens

- sur 2.121 boursiers ressortissant des EAMA, 74,4 % (soit 1.578 boursiers) ont réussi ;
- 14,4 % (soit 307 boursiers) ont subi des échecs, et, enfin
- 11,2 % (soit 236 boursiers) n'ont pas terminé leur stage ou études pour différentes raisons : indiscipline, démission, décès, maladie ou demande du gouvernement.

Il est également utile de considérer les résultats obtenus par l'ensemble des anciens boursiers des EAMA ayant terminé leur formation depuis le commencement du programme de bourses, année académique par année académique, sans aucune distinction d'origine - qui ne constitue pas un critère objectif d'analyse.

Résultats obtenus par les anciens boursiers

<u>Année académique</u>	<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>
1960/1961	13 (+ 52)	1
1961/1962	117 (+ 160)	28
1962/1963	390	76
1963/1964	537	126
1964/1965	1.228	141
1965/1966	1.395	209
1966/1967	1.320	343
1967/1968	1.531	326
1968/1969	1.771	384
1969/1970	1.878	353

Une observation s'impose en ce qui concerne cette répartition globale des résultats scolaires par année académique :

- le plus grand nombre d'échecs se rencontre dans les universités. Cependant, ces chiffres peuvent être rapprochés des taux habituels d'échecs dans les universités européennes.
- Par contre, dans les grandes écoles où l'admission se fait sur concours, les taux d'échecs sont très faibles ; ce qui est normal, la sélection ayant été faite par le concours.
- Une observation particulière doit être formulée pour les affectations aux Pays-Bas où aucun échec n'est enregistré, les boursiers étant choisis parmi les élèves de dernière année de l'Université.
- Au niveau secondaire, le pourcentage d'échecs est très élevé, comparé à celui des Européens. Le faible niveau de base des candidats boursiers en est la cause.
- Par contre, en Afrique, le taux d'échecs est très peu élevé, les meilleurs élèves étant proposés pour obtenir une bourse par leurs directeurs d'école, la plupart du temps après la première année d'études seulement.

Cette enquête, effectuée par un expert avec la collaboration des Contrôleurs délégués, a obtenu 37,4 % de réponses sur le nombre total de questionnaires envoyés.

Le taux de réponses reçues peut être considéré comme assez satisfaisant, compte tenu non seulement de la nature de l'enquête menée, mais

aussi des difficultés énormes rencontrées pour prendre contact avec les anciens boursiers de la Commission. Le dépouillement des réponses a fait apparaître les résultats suivants :

a) rapatriement

La plupart des anciens boursiers (90,6 % des réponses valables) sont rentrés immédiatement après avoir achevé leur formation en tant que boursiers de la Commission.

b) Difficultés lors de la réintégration professionnelle

Plus de deux tiers des anciens boursiers ayant répondu précisent que la réintégration professionnelle s'est faite sans difficultés.

21,6 % des anciens boursiers actuellement employés soulignent avoir eu des difficultés liées en premier lieu au désir de se faire intégrer dans la fonction publique.

c) Placement pour l'emploi actuel

La moitié des anciens boursiers (51,2 %) ont repris le travail chez l'employeur qui les utilisait avant d'obtenir la bourse de la Commission.

36,3 % ont trouvé un emploi avec l'aide de différents intermédiaires (dont : 87,6 % par l'intermédiaire de l'administration publique du pays concerné). 9 % des anciens boursiers employés ont trouvé une situation sans intermédiaire particulier.

d) Situation de l'emploi

- situation générale :

641 anciens boursiers, soit 93,7 % des réponses valables, indiquent qu'ils occupent actuellement un emploi

25 anciens boursiers, soit 3,6 % des réponses valables, sont encore ou de nouveau en formation

8 anciens boursiers, seulement, soit 1,2 % des réponses valables, sont actuellement sans emploi

10 anciens boursiers, soit 1,5 % des réponses valables, n'ont pas répondu à la question posée, concernant l'activité professionnelle

- répartition par secteurs économiques

Plus de 80 % des anciens boursiers, actuellement employés occupent une situation dans le secteur public. 11,6 % des anciens boursiers employés travaillent dans le secteur privé.

- répartition par branches d'activité économique

Branches d'activité économique	Total anciens boursiers employés	
	TOTAL	% bours. emp.
Agriculture (Prod. agric.) - Dévelop. rur. et rég. - Sces ruraux, Sces vétérinaires, Pêche, Eaux/Forêts	184	28,8
Industries extractives Industries manufacturières	57	8,8
Travaux publics Bâtiments	42	6,6
Commerce Banque	26	4,1
Transports, Energie Communications	51	7,9
Affaires sociales Services Santé	62	9,7
Enseignement Education	29	4,5
Sces Gouvernementaux Sces fournis à la collectivité, Sces fournis aux entrepreneurs	78	12,0
Statistiques générales Statistiques spécifiques	112	17,6
TOTAL	641	100,--

- répartition par catégories professionnelles et par qualification de fonctions

I. Agents administratifs

1. Directeur et cadres supérieurs de l'administration
(15,5 % des anciens boursiers employés)

2. Cadres administratifs moyens (12,5 % des anciens boursiers employés)

3. Employés de bureau (7,1 % des anciens boursiers employés)

II. Agents techniques

1. Ingénieurs principaux et assimilés, ingénieurs des travaux (9,8 % des anciens boursiers employés)

2. Adjointes techniques, Chefs d'ateliers, Chefs de sections agricoles, sage-femmes, etc ... (22,2 % des anciens boursiers employés)

3. Agents techniques, Agents de maîtrise, ouvriers qualifiés et spécialisés (32,9 % des anciens boursiers employés).

La plupart des anciens boursiers, soit 96,7 % (83,0 %) ayant répondu au questionnaire présenté exercent leurs fonctions dans leur pays d'origine.

3,3 % (11,5 %) se trouvent à l'étranger.

De plus, il faut ajouter que les Contrôleurs délégués ont attiré l'attention sur 68 anciens boursiers résidant actuellement hors de leur pays d'origine.

- répartition par zones géographiques (entre parenthèses, la situation régionale antérieure à l'attribution de la bourse de la Commission)

La répartition détaillée est la suivante :

1. Capitale du pays concerné :	441 (388) anciens bours.	soit 64,5 % (56,7 %)	de réponses valables
2. Chef-lieux de	133 (126) anciens bours.	soit 22,4 % (18,6 %)	de réponses valables
3. Autres localités :	67 (53) anciens bours.	soit 9,8 % (7,7 %)	de réponses valables

4. Pays étrangers en Afrique :	13 (4) anciens bours. soit 1,9 % (0,6 %) d. réponses valables
5. Pays étrangers en Europe (CE) :	9 (74) anciens bours. soit 1,3 % (10,8 %) d. réponses valables
6. Autres pays étrangers :	1 (1) ancien boursier soit 0,1 % (0,1 %) d. réponses valables
S. Indio. :	- (38) anciens bours. soit - % (5,5 %) des réponses valables

684 (684) anciens bours.
soit 100 % (100 %) des
réponses valables

e) Utilisation de la formation reçue

- Deux tiers des anciens boursiers, actuellement employés, soulignent que la formation reçue en tant que boursiers de la Commission a été nécessaire pour accéder au poste actuel.

22,3 % ont donné une réponse négative (dont : 51,8 % ont repris le travail chez l'employeur où ils ont travaillé avant d'obtenir la bourse de la Commission et 7,7 % exercent des fonctions qui ne correspondent pas à la formation reçue).

- 85,2 % des anciens boursiers, actuellement employés, appliquent leurs connaissances acquises en tant que boursiers de la Commission.

Seuls, 13,4 % ont donné une réponse négative (dont 51,2 % ont des activités professionnelles dans lesquelles ils n'appliquent pas directement leurs connaissances acquises et 44,2 % n'ont pas précisé leur réponse négative).

f) Utilité de la formation reçue (appréciation subjective)

1) Utilité personnelle

Grande : 373 anciens boursiers, soit 54,6 % d. réponses valables

Moyenne : 249 anciens boursiers, soit 36,4 % d. réponses valables

Faible : 44 anciens boursiers, soit 6,4 d. réponses valables

S. indic. : 18 anciens boursiers, soit 2,6 d. réponses valables

684 anciens boursiers, soit 100,- % d. réponses valables

2) Utilité professionnelle

Grande : 297 anciens boursiers, soit 43,5 % d. réponses valables

Moyenne : 285 anciens boursiers, soit 41,6 % d. réponses valables

Faible : 70 anciens boursiers, soit 10,2 % d. réponses valables

S. indic. : 32 anciens boursiers, soit 4,7 % d. réponses valables

684 anciens boursiers, soit 100,- % d. réponses valables

g) Intérêt pour un perfectionnement professionnel

- Nombre d'anciens boursiers souhaitant un perfectionnement professionnel : 673, soit 98,4 % des réponses valables (dont 636 ont donné la préférence à un moyen de formation).

- Nombre d'anciens boursiers ne souhaitant plus un perfectionnement professionnel : 8, soit 1,2 % des réponses valables.

- Sans indication : 3, soit 0,4 % des réponses valables.
Soit un total de 684 anciens boursiers, représentant 100,- % des réponses valables.

h) Bourses supplémentaires après avoir bénéficié d'une bourse à temps complet de la Commission

84 anciens boursiers (12,2 % des réponses valables) ont obtenu une bourse supplémentaire après avoir bénéficié d'une bourse à temps complet de la Commission, accordée par différents organismes bilatéraux ou multilatéraux.

i) Collaboration avec d'autres anciens boursiers de la Commission

Plus de la moitié des anciens boursiers (62,2 % des réponses valables) répondent qu'il y a d'autres anciens boursiers de la Commission dans l'entreprise ou l'administration où ils exercent leurs fonctions, dont 83,1 ont reçu leur formation dans le même pays d'affectation.

j) Maintien des contacts avec les ressortissants du pays d'affectation

380 anciens boursiers (55,5 % des réponses valables) soulignent qu'ils ont maintenu des contacts avec des représentants d'établissements de formation, des collègues de la même année, d'autres personnes résidant dans le pays d'affectation.

k) Non-reconnaissance des diplômes, certificats ou attestations reçus

Environ 40 % des anciens boursiers ayant reçu un diplôme, un certificat ou une attestation, indiquent que leurs résultats n'ont pas été reconnus. Pour la plupart de ces anciens boursiers, la non-reconnaissance constituerait un obstacle pour leur carrière professionnelle.

+ + +

L'enquête réalisée s'arrêtant à la fin de l'année académique 1966/1967, les services compétents de la Commission ont déjà considéré l'opportunité d'un complément d'information concernant la période suivante, de 1967 à aujourd'hui, afin de pouvoir réaliser une corrélation de plus en plus grande entre les besoins manifestés par les Etats associés et les moyens mis

à leur disposition par la Commission. Ceci d'autant plus qu'en matière de formation, les services de la Commission s'efforcent actuellement d'étudier avec les Etats associés les moyens les plus appropriés, afin d'arriver à une corrélation parfaite entre une programmation économique propre à chaque pays et lié à son développement futur et une programmation correspondant aux besoins qui en découleraient dans le domaine de la formation.

Les critères de l'enquête une fois établis, les services de la Commission les communiqueront dans la forme habituelle, ainsi que les enseignements qui pourront en être tirés après exploitation des résultats.

Chap. 2 - Bourses par correspondance

En 1965, la Commission, pour répondre aux désirs manifestés par les Etats associés et en vue de diversifier les aides qu'elle apportait à ces Etats dans le domaine de la formation, créait, en complément du programme de bourses d'études et de stage, un programme de bourses d'enseignement par correspondance qui, très rapidement, allait se développer, pour se stabiliser, à partir de 1968, autour de 2.000 unités.

Le tableau N° 1 indique le rythme de cette croissance par année et par pays d'origine.

Tableau N° 1

Ce type d'action visait, initialement, à pallier, d'une part, au manque d'écoles à temps complet, de l'autre, à répondre aux besoins en formation de ressortissants qui, pour de multiples raisons, ne pouvaient participer à des cours normaux.

Au fur et à mesure de son déroulement, cette action s'avérait comme un élément complémentaire de la politique de la formation suivie par la Commission.

L'enseignement par correspondance, en plus de son apport normal à la formation proprement dite, peut, en outre, jouer un rôle précieux en particulier dans la préparation d'examens ou concours, ainsi que dans le recyclage d'individus déjà formés, tout en les maintenant dans leur emploi. De plus, cet enseignement, étalant les formations dans le temps, tient compte aussi bien des différences de rythme d'assimilation des individus que de leurs disponibilités professionnelles.

De plus, le coût de revient assez faible des cours par correspondance permettait de penser que l'utilisation de ce moyen pouvait contribuer pour sa part à amoindrir le difficile problème de l'extension de la formation dans les pays en voie de développement.

Tableau N° 1

Evolution du nombre des bourses de formation par correspondance
octroyées de 1965/1966 à 1970/1971

Pays d'origine	Année : 65/66	Année : 66/67	Année : 67/68	Année : 68/69	Année : 69/70	Année : 70/71
Indi	-	1	13	45	59	43
Cameroun	22	57	182	281	238	300
Centrafrique	26	51	42	81	51	25
Congo (Brazza)	53	65	90	117	74	60
Congo (Kinshasa)	5	7	147	126	187	171
Côte d'Ivoire	-	98	204	223	199	145
Dahomey	6	6	27	93	69	44
Gabon	-	5	44	48	21	66
Haute-Volta	12	33	128	180	147	134
Madagascar	22	212	188	216	252	189
Mali	-	80	80	73	65	46
Mauritanie	8	13	5	10	4	3
Niger	7	17	207	205	304	304
Rwanda	65	119	69	51	36	46
Sénégal	-	3	3	36	56	109
Somalie	-	-	-	-	-	-
Tchad	30	39	78	100	87	51
Togo	-	4	9	96	121	75
Total	256	810	1.516	1.981	1.970	1.811

L'évolution de ce programme s'est concrétisée, d'une part, dans la progression constante des demandes présentées à la Commission et; de l'autre, dans un éventail de plus en plus large de types de formation demandée.

Pour compléter cet examen, il est aussi utile de préciser que les bourses d'enseignement par correspondance sont réparties dans les trois secteurs suivants : Economic, Agriculture et Technique. A l'intérieur de ces trois secteurs, existe aussi une répartition aux niveaux Professionnel, Moyen et Supérieur.

Le tableau, ci-après, donne un aperçu de l'évolution qui s'est opérée par secteurs, et niveaux de l'année académique 1966/1967 à l'année académique en cours.

Tableau N° 2

Répartition des bourses par secteur et niveau de formation

Année académique	Economie			Agriculture			Technique			Total
	P	M	S	P	M	S	P	M	S	
1966 1967		390			260			160		810
1967 1968	247	547	58	163	95	11	143	239	13	1.516
1968 1969	303	531	119	286	95	24	333	227	63	1.981
1969 1970	192	675	72	345	94	24	205	315	48	1.970
1970 1971	157	642	103	257	137	17	88	320	90	1.811

+ Pour 1966/1967, les statistiques se réfèrent uniquement aux trois grands secteurs sans répartition par niveaux. Les seules indications sur les niveaux se rapportent au total des bourses octroyées (810) et indiquent pour le niveau professionnel 375 unités, pour le moyen 403 et le supérieur 32.

Pour 1965/1966, aucune statistique n'indique la répartition des boursiers par secteur et/ou par niveau ; le total est de 256 unités.

Tout rébetement, et plus exactement à la fin des cinq premières années d'exécution du programme, une étude a été faite pour analyser les résultats de cette action, pour mieux l'adapter aux désirs manifestés par les Etats associés ainsi qu'à l'évolution des besoins qui se dégagait de l'examen des dossiers de présentation des demandes des candidats.

Un premier examen a permis de constater une double évolution :

- d'une part, des demandes de formation individuelles avaient pour objet principal un perfectionnement permettant une promotion professionnelle. Elles émanaient toutes de personnes occupant déjà un emploi et s'orientant principalement vers l'agriculture, les techniques industrielles, la statistique, la comptabilité et le secrétariat ;
- d'autre part, d'autres demandes de formation étaient exprimées par des groupes qui ne demandaient pas une formation quelconque mais la réalisation de programmes adaptés à leurs besoins. Elles concernaient en particulier la vulgarisation agricole, l'initiation aussi concrète que possible aux problèmes de l'économie, du développement et de la gestion des entreprises.

Dans le premier cas, il faut aussi noter que ces enseignements sont donnés en général par des écoles situées en Europe. Dans le deuxième cas, il faut noter l'aspect très important de la tutelle pédagogique et le fait que ces enseignements sont donnés par des écoles situées dans les Etats associés.

Les résultats, tout en étant satisfaisants et très encourageants, restent cependant équivalents à ceux obtenus dans la plupart des pays européens où l'enseignement par correspondance est dispensé depuis longtemps. De plus, le contrôle effectué par les services de la Commission, à l'aide des bulletins de notes que leur adressent trimestriellement les établissements de formation, permet de suivre d'une façon précise l'évolution des études, l'effort du boursier, sa persévérance, la bonne organisation de son travail ainsi que la régularité dans l'envoi réciproque des correspondances et la mise au point des cours et des corrections spécialement élaborées.

Les données fournies sont évidemment insuffisantes. Les services compétents de la Commission ont déjà considéré l'opportunité d'un complément d'information qui devrait se traduire par une enquête et une étude beaucoup plus approfondie.

Cette enquête contribuera à pouvoir réaliser une corrélation de plus en plus étroite entre les besoins manifestés dans ce domaine par les Etats associés et les moyens mis à leur disposition par les services de la Commission.

Chap. 3 - Sessions de perfectionnement et stages

Le but des sessions de perfectionnement est de faire connaître aux fonctionnaires des administrations publiques des Etats, Pays et Territoires d'Outre-Mer associés les structures et les activités de la Commission, ainsi que les problèmes que pose la Convention de Yaoundé, et de les associer pendant la durée de la session aux travaux des différents services de la Commission.

Les sessions de perfectionnement, d'une durée de 5 mois, ont été destinées aux fonctionnaires occupant des postes d'une certaine responsabilité dans la fonction publique de leur pays.

Le programme a comporté trois sortes d'activités distinctes :

1ère partie : programme d'information au cours duquel sont organisés une série de conférences, tables rondes, groupes de travail, visites d'information, etc... ;

2ème partie : affectation dans un service de la Commission ayant des rapports directs avec la fonction professionnelle du participant dans son pays d'origine ;

3ème partie : voyage d'étude dans deux pays membres de la Communauté et plus précisément dans des régions où existent des réalisations européennes qui peuvent être comparables à des possibilités de réalisation dans les Etats associés.

Le programme des sessions de perfectionnement, dans la forme décrite ci-dessus, a débuté en 1968. Cependant, des stages pour ressortissants des EAMA et PTOM, fonctionnaires, ont existé depuis 1959, financés sur le budget de la Commission pour les années 1959/1964 et sur le budget du FED à partir de l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé 1 en 1964. La participation aux stages, répartie par nationalités, a été la suivante.

Exercice	Total												
	4	16	11	15	11	13	15	14	14	19	18	7	157
Afars et Issas	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Comores	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	3
Polynésie	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	2
Surinam	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	4
Antilles néerlandaises	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	1	4
Togo	-	1	-	-	-	1	1	-	2	2	2	-	9
Tchad	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	2
Somalie	-	1	-	1	1	-	1	1	-	2	-	-	7
Sénégal	-	1	-	-	1	-	1	-	-	3	3	-	9
Rwanda	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	4
Niger	-	1	-	1	1	-	-	-	1	2	-	1	7
Mauritanie	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3
Mali	1	1	-	-	1	-	-	1	-	1	1	-	6
Madagascar	1	-	1	2	1	1	1	2	-	2	1	-	12
Haute-Volta	1	3	-	-	-	2	-	1	2	1	2	1	12
Gabon	-	1	2	1	-	1	-	-	-	-	-	-	5
Dahoméy	-	1	1	-	-	-	1	-	1	2	2	-	8
Côte d'Ivoire	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-	3
Congo-Kinshasa	-	1	-	1	4	3	8	6	2	2	2	2	31
Congo-Brazzaville	-	1	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	5
Centrafrique	-	1	1	1	-	-	-	-	-	1	-	1	5
Cameroun	-	1	1	-	2	-	-	1	2	-	-	-	7
Burundi	-	1	1	2	-	-	-	-	-	2	2	-	8

9-70 - 15.2.71
 al 1959/février 71

En ce qui concerne les résultats qui peuvent se rapporter à ce type d'action, il est opportun de les subdiviser en quatre catégories différentes :

- 1°) Les connaissances acquises par les fonctionnaires ex-stagiaires lors des sessions de perfectionnement se sont avérées utiles, voire nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches futures dans leur pays d'origine.
- 2°) Les fonctionnaires ex-stagiaires qui assument des tâches diplomatiques ou qui, en raison de leur formation, ont des contacts avec d'autres organisations internationales sont des interlocuteurs bien informés non seulement des activités des Communautés européennes, mais également du système de travail propre aux organisations internationales en général.
- 3°) Les fonctionnaires ex-stagiaires, qui assument des tâches se rapportant aux "mass media" (presse, radio, etc...) dans l'exécution de leur travail, tirent non seulement profit de la formation reçue lors de leur séjour dans les services de la Commission, mais sont également et surtout aptes à informer valablement leur population des activités de la Commission en général et, plus particulièrement, sur l'association de leur pays avec la Communauté.
- 4°) Les fonctionnaires ex-stagiaires qui exercent des fonctions dans leur administration nationale, en rapport direct avec les services de l'Aide au Développement, plus particulièrement chargés de tâches dans l'exécution des projets du FED, sont en mesure d'améliorer sensiblement la coopération entre le FED et leur administration et/ou les autorités locales ; de ce fait, ils contribuent à une accélération sensible de l'étude, de l'acheminement et de l'exécution des projets.

Une analyse très détaillée des 43 participants aux sessions de perfectionnement qui se sont déroulées de 1968 à 1971 a été faite ; cette analyse a donné les résultats suivants : 5 participants peuvent être ratta-

chés au groupe 2 (dont 2 auprès des représentations permanentes de leurs pays près les Communautés européennes) ; 3 au groupe 3 ; 10 au groupe 4. Les autres participants peuvent être rattachés au groupe 1.

Tous les fonctionnaires ex-stagiaires, après les sessions de perfectionnement, ont réintégré leurs anciens postes ou les postes qui avaient été prévus par leur gouvernement lors de l'établissement de l'acte de candidature.

Pour les fonctionnaires ex-stagiaires de cadre moyen, leur séjour dans les services de la Commission a toujours eu comme conséquence une promotion dans leurs activités professionnelles ; promotion qu'ils n'ont pas manqué de communiquer aux services de la Commission.

Chap. 4 - Programmes de formation spécifique

§ 1 - Nature d'intervention du secteur

Le type d'intervention "programmes de formation spécifique", l'un des instruments de l'aide de la CEE dans le domaine de la formation, est utilisé pour répondre à un besoin en formation professionnelle urgent et bien déterminé dans les EAMA.

§ 2 - Bilan des actions exécutées et en exécution

Le bilan de l'aide de la CCE octroyée sous forme de l'organisation de programmes de formation professionnelle dans les EAMA, conçus et exécutés pour des besoins spécifiques ("formation spécifique"), est caractérisé par les éléments suivants :

- sur le plan quantitatif, le crédit de 5,472 mio u.c., engagé pour la réalisation des programmes spécifiques de formation dans l'exécution du 2ème FED, peut être considéré comme très faible. En effet, il ne représente que 0,75 % du crédit global de 730 mio u.c. mis à la disposition de la CCE, selon les accords de la 1ère Convention de Yaoundé.

Toutefois, les demandes des EAMA pour le financement des investissements au plan humain deviennent manifestement de plus en plus nombreuses, d'autant plus que les importantes interventions en matière d'infrastructure consenties au cours de la première décennie de l'Association méritent la formation de personnel capable de gérer et d'entretenir les investissements.

- quant à son aspect qualitatif, cette aide semble bien avoir touché les buts fixés et le taux de déperdition est très faible.

La Commission a financé, sur les crédits du 2ème FED, 10 opérations qui sont énumérées dans une liste reprise en annexe.

Ces 10 programmes, achevés et, en partie, actuellement encore en exécution, ont nécessité l'engagement d'un montant total de 5,5 millions u.c. environ et ont permis de former plus de 6.000 ressortissants des EAMA. Les interventions ont été réparties dans les domaines : "agriculture", "infrastructure technique", "infrastructure sociale" et "industrie, commerce, artisanat", priorité ayant été accordée aux deux premiers domaines.

: Domaine d'intervention :	: Personnes :		: Coûts des :	
	: formées :		: interventions :	
:	: Nombre :	: % :	: mio u.c :	: % :
: 1. Agriculture :	4.232 :	69 :	1,248 :	23 :
: 2. Infrastructure :	:	:	:	:
: technique :	1.164 :	19 :	3,342 :	61 :
: 3. Infrastructure :	:	:	:	:
: sociale :	475 :	8 :	0,336 :	6 :
: 4. Industrie-Commerce :	:	:	:	:
: -Artisanat :	235 :	4 :	0,546 :	10 :
: Total :	6.106 :	100 :	5,472 :	100 :

Trois des programmes avaient été réalisés à la suite des projets d'investissement financés par le FED.

Appréciation des actions au plan qualitatif

a - Les interventions dans le secteur "Agriculture"

Les interventions dans le secteur agriculture ont porté sur deux domaines :

- le développement des milieux ruraux par des actions d'animation et de vulgarisation agricole;
- la formation de personnel d'encadrement rural.

Dans la première catégorie d'intervention, les décisions de la CCE ont porté sur le financement de deux actions : l'animation féminine au Niger (6) et le développement des cours de formation et de perfectionnement dans le domaine agricole en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Gabon (10).

La première action ayant un caractère fortement social (animation féminine), tout en se situant au milieu rural, est traitée dans le paragraphe c) ci-après.

Les actions de vulgarisation agricole en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Gabon (10) atteignent environ 4.000 exploitants agricoles et visent leur formation par des cours par correspondance :

- en techniques de production agricole, tendant à compléter aussi bien les connaissances traditionnelles acquises que les enseignements donnés par des organismes d'encadrement;
- à la gestion, tendant à transformer l'agriculteur de production à la manière traditionnelle en chef d'exploitation qui tient une comptabilité, établit un prix de revient, évalue la rentabilité du travail, etc..
- à la coopération, tendant à inciter la création de coopératives et d'en tirer l'avantage économique.

Le coût du programme, étant de 260.000 u.o. environ, peut être considéré comme avantageux.

La formation de cadres pour coopératives agricoles constitue l'autre volet des programmes de formation spécifique en domaine d'agriculture.

232 cadres ont été formés dans un programme spécifique (4) en vue de les préparer aux fonctions de gérants, vulgarisateurs, comptables, etc... dans des coopératives dont la création avait été financée par le FED. Cet investissement humain était donc concomitant aux projets d'investissement technique.

b - Les interventions dans le secteur "Infrastructure technique"

Deux types de programmes de formation spécifique ont été exécutés dans ce secteur :

- la formation de cadres supérieurs et moyens d'une entreprise para-étatique dans le domaine du transport ;
- la formation de cadres moyens des travaux publics (construction et entretien de routes et entretien du matériel routier).

Au sein du premier type de formation, 1.132 cadres supérieurs et moyens ont été formés (ou recyclés) au cours de l'exécution de trois programmes de formation spécifique (3), (5) et (9). Les personnes visées sont l'ensemble du personnel qui assume du travail de conception ou qui assume une responsabilité envers des cadres subordonnés : directeurs, agents du grade "A", agents du grade "B", agents administratifs et chefs d'équipe.

La méthode utilisée fait appel à des cours théoriques, adaptés à la réalité de l'entreprise et accompagnés d'une instruction pratique sur les lieux de travail.

S'ajoutent aux programmes de formation, des programmes de recyclage pour les cadres supérieurs et moyens. Ils ont été effectués par des séances de travail unissant la formule des cours et des travaux pratiques.

Le programme de formation de cadres moyens des travaux publics (1) concerne 16 chefs de chantier et 16 surveillants de travaux. L'enseignement théorique (de 12 à 14 mois) a été complété par des travaux pratiques d'application (de 9 à 12 mois).

Il est à remarquer qu'une collaboration entre diverses sources de financement a été réalisée pour l'exécution de ce programme : trois (des quatre) instructeurs à temps plein étaient pris en charge par le F.A.C., tandis que l'A.I.D. a fourni les unités mécaniques nécessaires pour les travaux pratiques. Les élèves mêmes ont bénéficié de bourses mises à leur disposition par la R.C.A. (deux premières années) et par la C.E.E. (troisième année). En outre, ce programme représente un exemple d'action combinée dans les interventions du FED; en effet, au cours du 1er et du 2ème FED, 10 projets de travaux routiers ont été réalisés en R.C.A. (9,0 mio u.o.) et le programme de formation représentait un complément de ces actions.

En tenant compte, d'une part, de l'importance des investissements et projets d'infrastructure routière financés par le FED et, d'autre part, du manque de personnel africain qualifié, l'expérience très positive faite dans la réalisation de ce programme (1) a amené la Commission à vérifier l'utilité de la mise en place d'une école qui sera appelée à former le personnel qualifié africain pour plusieurs pays associés en matière de construction rationnelle et d'entretien des routes.

c - Les interventions dans le secteur "infrastructure sociale"

les programmes de formation spécifique dans le domaine de l'infrastructure sociale visent la formation et l'animation des populations (agriculture, santé, hygiène, nutrition, économie ménagère, éducation des enfants, etc ...) et la formation des cadres pour l'enseignement.

Un programme - déjà mentionné au point a) - de l'animation féminine (6) fut exécuté au Niger. Il portait sur la formation de 400 animatrices et 45 cadres (responsables départementaux, chefs de centres, adjoints). L'action fut bien accueillie par la population locale et contribua à susciter une forte collaboration de celle-ci dans le domaine de la santé, de l'hygiène, de l'économie ménagère..

Ces résultats encourageants ont amené le gouvernement nigérien à demander la poursuite de l'extension de ce type de projet qui, par ailleurs, est d'un coût très raisonnable (280.000 u.c.).

Par le programme de formation de cadres pour l'enseignement audio-visuel au Rwanda (7), 30 cadres pour la production de matériel audio-visuel et son emploi dans l'enseignement ont été formés. Cette action - elle aussi - était concomitante aux investissements effectués par la CCE et avait pour but de soutenir les efforts du gouvernement rwandais, en vue de garantir des possibilités appropriées d'enseignement à la population rurale qui s'était récemment établie dans une région bien déterminée au Rwanda, grâce aux investissements techniques réalisés.

d - Les interventions dans le secteur "Industrie, commerce, artisanat"

Deux programmes ont été exécutés ou sont en voie d'exécution dans ce secteur, visant deux types différents de

formation :

- la main-d'oeuvre qualifiée (dépendant d'un employeur).
- les chefs de petites et moyennes entreprises (indépendants).

Au cours du premier programme (2), 35 ouvriers spécialisés ont été formés pour une usine textile : 13 spécialistes, 2 en entretien et 20 en filature tissage.

La formation de chefs de petites et moyennes entreprises - l'autre type d'intervention - a, en fait, débuté il y a 8 ans sous forme de financement de bourses et l'exécution des programmes de formation spécifique dans ce domaine ne constitue que l'achèvement des expériences acquises.

Dans le cas du programme exécuté au Cameroun (8), 200 entrepreneurs et exploitants agricoles dans quatre régions sont concernés. Les cours dispensés portent notamment sur l'organisation et la gestion de leurs entreprises, les techniques modernes d'approvisionnement, de production et de commercialisation. Pourtant, une partie importante des activités des experts consiste en la formation sur le tas, dans les entreprises mêmes où ils donnent des conseils pratiques aux entrepreneurs et cadres formés et où ils veillent à ce que les connaissances transmises en salle de classe soient appliquées.

Les effets de cette intervention, qui sont évalués périodiquement (et qui se manifestent dans des délais relativement brefs par l'organisation rationnelle des entreprises sur le plan de leur administration et production, par l'augmentation sensible de leurs chiffres d'affaires et des bénéfices ainsi que par l'amélioration de la qualité de leurs produits) font ressortir que ce type d'investissement humain répond à un besoin urgent des jeunes économies.

Plusieurs pays africains se sont inspirés de ce succès et ont introduit, auprès de la CCE, des demandes de financement pour de tels projets, tout en confirmant la tendance actuelle de sorte que les EAMA procèdent de plus en plus à une nouvelle orientation de leur politique de développement dans laquelle les investissements au plan humain sont pris plus en considération qu'auparavant. En effet, les programmes de formation et de perfectionnement de chefs et cadres de petites et moyennes entreprises - comme une des mesures efficaces pour la mise en place d'une classe moyenne dynamique d'entrepreneurs nationaux - pouvaient contribuer à stabiliser les structures socio-économiques fragiles des EAMA. Ils pourraient diminuer les déséquilibres existants et contribuer à harmoniser la répartition du revenu national, à accélérer la participation actuellement encore minime ou nulle de nationaux à la production industrielle et à une meilleure répartition géographique des actions économiques sur l'ensemble du territoire qui, aujourd'hui, sont principalement concentrées sur quelques endroits du pays seulement, voire la capitale, comme pôle traditionnel de la production industrielle.

A N N E X E

1. Formation de cadres moyens des travaux publics en RCA
Décision de financement du 28.2.1966.
Convention n° 399 du 12.10.1966 - montant 150.000 u.o.
2. Formation professionnelle d'ouvriers d'usine de la Société
Textile du Tohad
Décision de financement du 9.6.1966.
Convention n° 419 du 23.11.1966 - montant 65.000 u.o.
3. Formation du cadre supérieur de l'OTRACO du Congo-Kinshasa
Décision de financement du 27.7.1966.
Convention n° 431 du 13.2.1967 - montant 821.000 u.o.
4. Formation de cadres des coopératives agricoles au Rwanda
Décision de financement du 23.5.1967.
Convention n° 456 du 9.6.1967 - montant 988.000 u.o.
5. Formation du cadre moyen de l'OTRACO.
Décision de financement du 7.11.1968.
Convention n° 534 du 31.1.1969. - montant 980.000 u.o.
6. Animation féminine au Niger.
Décision de financement du 10.12.1968.
Convention n° 541 du 20.3.1969 - montant 280.000 u.o.
7. Programmes de formation de cadres pour l'enseignement audio-
visuel au Rwanda.
Décision de financement du 10.12.1968.
Convention n° 550 du 6.5.1969 - montant 56.000 u.o.
8. Développement de petites et moyennes entreprises au Cameroun.
Décision de financement du 28.5.1969.
Convention n° 581 du 18.9.1969 - montant 481.000 u.o.
9. Formation des cadres de l'OTRACO.
Décision de financement du 22.12.1969.
Convention n° 594 du 9.3.1970 - montant 1.391.000 u.o.

10. Développement des cours de formation et de perfectionnement

à distance : Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon.

Décision de financement, du 27.2.1970.

Convention n° 605 du 20.10.1970 - montant 260.000 u.o.

TROISIEME PARTIE - RESULTATS DES AIDES DANS LES AUTRES SECTEURS

CHAPITRE I - LES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

A la fin de 1970, les projets terminés dans le secteur routier, financés sur les 1er et 2ème Fonds, comptaient 71 projets de routes (pour 161 millions d'u.o.), 3 projets de pistes (1,6 million d'u.o.), 18 projets de ponts (11 millions d'u.o.) et des fournitures de matériel routier (pour près de 3 millions d'u.o.). En outre, le FED avait financé 26 études routières (pour 8 millions d'u.o.) et la direction de travaux routiers pour 5 millions d'u.o.

Quarante de ces projets terminés avaient fait l'objet d'un examen avant la fin de 1969 ; les renseignements recueillis à leur sujet ont été synthétisés dans le rapport 1970 au Conseil des Communautés sur les conditions d'utilisation des aides.

Quinze projets appartenant au même secteur, tous financés dans le cadre du 1er FED, ont fait l'objet d'un examen a posteriori en 1970 ; dans trois cas il s'agissait d'apporter des compléments aux rapports d'utilisation précédents (cf. liste en annexe).

Les informations recueillies sur l'utilisation des quinze projets en question confirment les conclusions dégagées dans le rapport de 1970.

Les effets des projets routiers nouvellement examinés et les divers aspects de leur utilisation seront donc passés en revue dans le même ordre que l'an dernier.

§1 Effets directs

1° Abaissement du coût unitaire du transport

Il se confirme que les investissements financés par le FED permettent une baisse très sensible du coût réel du transport.

Les tarifs de transport ont diminué comme suit, en prix courants, à la suite de la réalisation des projets pour lesquels ces renseignements sont disponibles :

- routes de l'Ankaizina (Madagascar) - 38 %
- route Manakara - Farafangana (Madagascar) stabilité (- 30 % en termes réels)
- route d'Amboanio (Madagascar) stabilité (- 30 % " " ")
- route N'Gatch - Birkelane (Sénégal) { - 40 % (personnes)
- 48 % (marchandises)

La marge d'abaissement des tarifs est évidemment supérieure en termes réels aux chiffres indiqués. En particulier, là où les tarifs sont restés stables, la marge réelle d'abaissement a été d'environ 30 % entre 1963 et 1970. La diminution de 30 % des tarifs en valeur réelle, entre 1963 et 1970, pour la route Manakara - Farafangana résulte de :

- l'amélioration de la chaussée
- la commercialisation meilleure des pièces de rechange et du carburant
- le développement d'un artisanat local de réparation
- la participation croissante du milieu autochtone aux activités de transport.

Dans quelques cas, cependant, les investissements routiers du FED ne semblent pas avoir eu d'incidence sur le tarif de transport ni de personnes, ni de marchandises ; par contre, ils ont eu une influence certaine sur la qualité des transports et leur rentabilité, comme un gain sur le temps de parcours, et sur le taux de charge maximum, l'amortissement et l'entretien des véhicules (ex. route Aflao - Hillakondji). On ne dispose pas de renseignements suffisants pour déterminer qui a gagné le plus, des clients ou des transporteurs.

2. Accroissement du trafic

- a) En ce qui concerne les coefficients annuels d'accroissement du trafic, les résultats des comptages routiers "avant-après" effectués ont été les suivants :

<u>Routes bitumées</u>	<u>Mise en service</u>	<u>Coefficient</u>	
		<u>annuel</u>	<u>période</u>
Sections route Tananarive - Tuléar	1965/67	+ 15 %	1962-68
Route de la Sakai (Madagascar)	1966	+ 32 %	1964-68
Route Manakara - Farafangana (Madagascar)	1963/64	+ 10 % (+ 13 % tonnages)	1967-70
Pont sur l'Ihoay (Madagascar)	1964	+ 14 %	1963-70
<u>Routes non bitumées</u>			
Routes de l'Ankaizina (Madagascar)	1964	env. + 22 %	1964-70

Ainsi se confirme nettement la conclusion de l'année passée : à la suite des investissements routiers, le trafic a crû, en général, de façon très rapide. Le coefficient de croissance, sur les routes financées par le FED, se situe entre 10 et 15 % par an environ, avec des pointes au-dessus de 20 %.

Dans quelques cas on a remarqué une augmentation relative du nombre de véhicules lourds et donc aussi une augmentation du tonnage transporté (ex. Tananarive - Tuléar). L'amélioration de l'infrastructure se traduit donc souvent par l'utilisation d'un matériel de transport plus économique.

b) En termes absolus, l'intensité du trafic constatée sur les routes bitumées se présentait récemment comme suit :

	Mise en service	Trafic moyen	
		véhicules/jour	Année
Route Yaoundé - M'Balmayo (Cameroun)	1964	1.420 (lourds 139)	1970
Route N'Gatch - Birkelane (Sénégal)	1964	360	1970
Route Amboasary-Ranopiso (Madagascar)	1966	113	1970
Sections Tananarive-Tuléar (Madagascar)	1965/67	115	1968
Route de la Sakai (Madagascar)	1965	38	1968
Route Manakara-Faranangana (Madagascar)	1964	78	1968
Routes de l'Ankaizina (pistes) (Madagascar)	1964	150	1968

A part la route de la Sakai, qui a ouvert une nouvelle région à la vie économique, et dont les effets seront donc plus lents à se matérialiser, le taux d'utilisation de ces routes justifie à lui seul les investissements effectués.

§ 2 Effets indirects et induits des investissements

Les routes financées par le FED (nouvelles ou améliorées) ont en général produit l'effet habituel d'attraction sur l'habitat rural, permettant ainsi une meilleure répartition de la population par rapport aux autres ressources et stimulant son évolution psychologique. C'est le cas en particulier pour la route de la Sakai.

Ces routes ont aussi stimulé les investissements complémentaires. La route de Kougouleu à Médouneu (Gabon) a notamment suscité l'exploitation des réserves forestières de la région (40.000 tonnes prévues en 1972/73); elle a facilité l'acheminement des produits maraichers de Médouneu (projet FED), ainsi que la sortie des bois nécessaires à l'usine de cellulose; en outre, elle a permis la construction de la route d'accès aux chutes de Kinguélé (17 km financés par le FAC pour 750 millions F CFA) et la construction du barrage hydro-électrique de Kingu (pour 2,5 millions de F CFA financés par la Caisse Centrale, le FAC et les fournisseurs).

La complémentarité mise en évidence entre la région desservie par une route du FED et les régions voisines a amené les communautés concernées à entreprendre, avec les moyens locaux, une nouvelle route non bitumée (Ankaizina - Amboanio) à Madagascar.

Bien entendu certains travaux entrepris n'ont pas encore eu les effets escomptés sur l'animation économique de la région desservie, ni sur la valeur de ses ventes à l'extérieur. L'écart entre le montant de l'investissement et l'effet économique obtenu reste très élevé, pour le moment, dans le cas de certaines routes de désenclavement, comme celles de l'Ankaizina et de la Sakaï à Madagascar. Le facteur temps et les actions complémentaires de mise en valeur doivent permettre de mieux rentabiliser ces investissements dans l'avenir. Pour la route de la Sakaï, en particulier, le plus gros du trafic étant constitué par le bétail sur pied, le transit de celui-ci requiert avant tout l'organisation du ravitaillement en fourrage et en eau.

§ 3 Effets financiers pour l'Etat

De nombreux projets routiers ont des effets positifs sur les budgets des Etats ou des circonscriptions.

Par exemple, pour l'Etat gabonais, des recettes supplémentaires substantielles découlent de l'application des taxes à l'exportation sur le bois (15.000 tonnes en 1970) dont la route Kougouleu - Médouneu a permis l'exploitation. Toutefois, de telles recettes nouvelles ne peuvent pas être chiffrées le plus souvent.

Quant aux dépenses d'entretien des investissements routiers, souvent elles n'atteignent pas les montants jugés nécessaires, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous. L'état de la plupart de ces routes est cependant généralement encore satisfaisant.

Pays	Routes bitumées	Frais par an estimés au moment du financement	Dépenses réelles	Etat d'entretien
CAMEROUN	Yaoundé - Balmayo			Bien entretenue
GABON	Libreville - Oyem		83.000 F. CFA/km	Bon état
MADAGASCAR	Manakara - Farafangana	130.000FMG/km + couche d'entretien tous les 4-5 ans	35.000FMG/km + travaux périodiques couche d'usure	Bon état
	Sections Tananarive-Tulear (12.24.124)	20.000FMG/km (1)	35-40.000FMG/km	Dégats du cyclone Dany en voie de réparation
SENEGAL	N'Gatch-Birkelane	2)	env.90.000FCFA/km + renouvellement couche d'usure (205.000/km)	Bon état
P.C.A.	Bangui - Damara	30.000FCFA/km (sous-estimé)	30.000FCFA/km +217.000F/km pour couche d'usure	Insuffisant
	Damara - Sibut (Latérite)	30.000FCFA/km	40.000FCFA/km (estimation)	

- 1) 210.000 FMG/km avant le financement
- 2) 180.000 FCFA/an avant le financement

L'insuffisance de l'entretien des routes, dans les cas examinés en 1970, semble résulter davantage du manque de crédits et de personnel qualifié que de l'absence de souci pour ce problème. Il faut citer ici en particulier le cas des pistes secondaires de l'Ankaizina, dont l'entretien est réalisé par la sous-préfecture, pour 2 millions de FMG/an, avec des manoeuvres pourvus d'un outillage rudimentaire et de petits paniers.

§ 4 Conclusions

Les examens effectués en 1970 de l'utilisation des projets routiers confirment "grosso-modo" les observations résumées dans le rapport 1970, à savoir les effets positifs de ces investissements sur la réduction du coût et du temps de transport et sur l'accélération du trafic. La recherche de données économiques reste toutefois difficile et ne permet pas d'arriver à une mesure précise de l'expansion de l'activité économique générale provoquée par ces investissements.

Il se confirme aussi que les crédits effectivement disponibles suffiront à peine à effectuer l'entretien courant de ces investissements. Toutefois, le problème du gros entretien périodique - rechargement des routes en terre et renouvellement de la couche d'usure des routes bitumées - reste posé dans la plupart des cas.

Annexe : Projets routiers terminés dont l'utilisation a été examinée en 1970

		n°
BURUNDI	Six ponts sur la route Muramvya -- Gitega	112.12.009
CAMEROUN	Yaoundé -- Mbalmayo	12.22.208
GABON	Pont d'Ebel	12.23.104
	Libreville -- Kougoulev	12.23.105
	Kougoulev -- Médounou	12.33.101
MADAGASCAR	Route d'Amboanio	11.24.105
	Manakara -- Farafangana	12.24.107
	Routes de l'Ankaizina	12.24.110
	Pont sur la Sakeny	12.24.116
	Route de la Sakai	12.24.122
	Sections Ambalavao -- Ankaramena et Sakaraha -- PK 874	12.24.124
R.C.A.	Damara -- Sibut	12.23.303
	Bangui -- Damara	12.23.308
SENEGAL	N'Gatch -- Birkelane	12.21.106
TOGO	Aflao -- Hillakondji	12.22.105

CHAPITRE II - LES INVESTISSEMENTS PORTUAIRES

Introduction

La Communauté a financé, dans le cadre des 1er et 2ème FED, 28 projets d'infrastructure portuaire, qui correspondent à 15-16 % de la valeur de toutes les infrastructures économiques financées : routes et ponts, chemins de fer, ports, aérodromes, télécommunications et édilité. Ces projets ont consisté en constructions de quais et de terres-pleins, travaux de modernisation, dragages etc..., pour un montant de 71,4 millions d'u.o. Dix-sept d'entre eux étaient terminés à la fin de 1970 (voir annexe); ils ont coûté 40,8 millions d'u.o., financés sur le 1er FED.

Jusqu'à présent, on dispose de renseignements sur l'utilisation de cinq projets portuaires terminés; leur mise en service date de 2 à 6 ans selon les cas.

Les renseignements recueillis sont toutefois assez hétérogènes et incomplets, notamment à cause de l'insuffisance des données disponibles, et en particulier des statistiques relatives aux productions locales et aux mouvements de marchandises.

§ 1 Consistance des projets examinés et objectifs poursuivis

Dans deux des cinq projets examinés (A et B) il s'agit de jetées visant à protéger les infrastructures et l'équipement portuaires existants. Les trois autres projets (C, D et E) visaient à étendre des infrastructures portuaires existantes.

<u>Projets</u>	<u>N°</u>	<u>Coût</u> (000 uo)	<u>Année de</u> <u>réception</u> <u>provisoire</u>
A. Jetée du port de Tamatave (Madagascar)	12.24.114	1.629	1964
B. Jetée de Mitsamudu (Comores)	12.24.102	866	1967
C. Reconstruction de quatre postes à quai du port de Douala (Cameroun)	12.22.201	3.373	1965
D. Construction d'un port fluvio- maritime à Antsohihy (Madagascar)	12.24.111	351	1965
E. Extension du port de Fort-de- France (Martinique)	12.26.302	2.300	1968

L'objectif spécifique de la plupart de ces projets portuaires était de permettre un accroissement des tonnages manipulés, de sorte que puissent être évités des goulots d'étranglement dans les exportations et les importations de la région desservie. Selon les cas il s'agissait, en outre, de limiter les charges d'entretien en assurant la protection des installations portuaires existantes (projet A); permettre de construire des postes à quai supplémentaires (projet B); ou encore, permettre l'amarrage en toute sécurité de cargos de gros tonnage et de réduire considérablement les frais de remorquage du fait de l'alignement avec les quais existants (projet C). Le projet D consistait dans la construction de nouvelles installations pour permettre l'accostage des navires de moyen tonnage à marée basse; dans le cas du projet E, il fallait disposer d'un nouveau quai bananier et à marchandises diverses.

§ 2 Investissements complémentaires

Dans plusieurs cas, des investissements complémentaires à ceux du FED étaient nécessaires pour atteindre ces objectifs ou ont été rendus possibles par la réalisation du projet.

Ainsi, la reconstruction des quais du port de Douala a permis à l'Administration portuaire de créer de nouveaux magasins très spacieux et une gare maritime groupant les différents services. Il a fallu en outre procéder à la remise en profil du remblai et des terres-pleins.

Pour la desserte du port d'Antsohihy, la Chambre de Commerce locale a réalisé des investissements de communications d'une valeur approximative de 7 millions de FMG (pour un projet FED de 97,5 millions F MG), tandis que les compagnies pétrolières y ont construit des réservoirs évalués à 30 millions de FMG environ.

§ 3 Effets des investissements

Les projets ont été décidés sur la base de prévisions au sujet de l'augmentation du trafic portuaire : il fallait que les infrastructures portuaires soient suffisantes pour absorber sans heurts ni coûts excessifs le trafic de pointe dans le futur proche.

En général, les nouvelles infrastructures portuaires ont effectivement permis de prévenir la saturation des ports en question, et de laisser donc les importations et exportations de la région desservie progresser.

C'est le cas, en particulier, du projet intéressant le port de Douala. Il serait possible, en outre, d'améliorer la gestion de ce port, afin de tirer un rendement maximum de l'ensemble des installations et d'en éviter une nouvelle saturation.

La nouvelle jetée du port de Tamatave a, elle aussi, réalisé les effets directement prévus : les charges d'entretien des installations portuaires existantes ont été réduites considérablement.

Toutefois, les objectifs fixés par les propositions de financement n'ont pas toujours été atteints aussi bien. C'est le cas lorsque les autorités locales n'ont pas encore réalisé les aménagements ou modernisations prévus pour permettre une pleine utilisation des projets financés. Ainsi, au port de Fort-de-France (Martinique), la Chambre de Commerce locale n'a pas encore financé l'équipement nécessaire pour le chargement des bananes, les hangars bananiers, les installations sanitaires et électriques, etc...; de plus, il était attendu des collectivités locales un effort pour améliorer les conditions d'exportation des bananes ; l'absence de ces investissements complémentaires réduit provisoirement la rentabilité de l'investissement principal.

Dans d'autres cas, des facteurs exogènes imprévisibles sont intervenus, limitant les effets des projets. Ainsi en va-t-il de la fermeture du canal de Suez et de la suppression des longs courriers des Messageries Maritimes sur Madagascar, qui ont eu pour effet de laisser les Comores hors des grandes lignes de navigation, contribuant ainsi à limiter l'utilisation du port de Nutsamudu.

§ 4 Etat technique et entretien des investissements

Les informations concernant les charges d'entretien des infrastructures portuaires sont très limitées, mais les investissements financés sur le FED sont en bon état. Dans le cas du port de Douala, les nouveaux postes à quai étaient restés pendant plusieurs années sans entretien. A la suite des démarches insistantes effectuées par les représentants de la Commission, plus de 6 millions CFA ont été dépensés par l'administration

du port, en 1970, pour remettre en bon état ces investissements.

§ 5. Conclusions

Les projets portuaires financés par le FED s'inscrivent dans le cadre de la politique des Etats associés intéressés visant à développer harmonieusement le secteur des transports (par route, chemin de fer, aéronautique et navigation de cabotage et au long cours) et, par là, toute l'économie de leurs pays.

Les infrastructures portuaires en question sont " en bon état technique. Sur le plan économique, la plupart des objectifs fixés dans les conventions de financement ont été atteints : le trafic a pu progresser selon les prévisions. Toutefois, dans certains cas, les résultats ont été limités à cause, soit de facteurs exogènes, soit du manque d'investissements complémentaires prévus. La Commission s'efforce de conseiller les autorités responsables des Etats intéressés concernant les exigences de l'entretien régulier et de la gestion efficace des investissements financés.

ANNEXEProjets portuaires financés sur le 1er FED

	<u>Dépenses (000 uc)</u>
1. Port de Paramaribo (Surinam)	5.721
2. Construction de 2 nouveaux postes à quai dans le port de Pointe-Noire (Congo-Brazzaville)	5.669
3. a) Port de pêche de Port-Etienne (Mauritanie)	3.869
b) Achèvement port de pêche de Port-Etienne *	971
4. Reconstruction de 4 postes à quai du port de Douala (Cameroun)	3.373
5. Port de pêche de St. Pierre (St. Pierre & Miquelon)	2.997
6. Extension du Port de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)	2.535
7. Wharf de Nouakchott (Mauritanie)	2.440
8. Port de Willemstad (Antilles Néerlandaises)	2.314
9. Extension du Port de Fort-de-France (Martinique)	2.300
10. Superstructures nouveau port de Cotonou (Dahomey)	1.917
11. Jetée du port de Tamatave (Madagascar)	1.629
12. Allongement du quai de commerce de Diego-Suarez (Madagascar)	1.206
13. Port de pêche d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	1.036
14. Dragage port de Dakar (Sénégal)	979
15. Prolongement de la jetée du port de Mutsamudu (Comores)	866
16. Quai de pêche à Dakar (Sénégal)	645
17. Mur d'accostage d'Antsohihy (Madagascar)	351
	40.818

* 2ème FED

CHAPITRE III - LES INVESTISSEMENTS EN MATIERE SANITAIRE

§ 1 Remarques préliminaires

Au titre du 1er Fonds, le FED a financé 53 projets d'investissements sanitaires, pour un montant global d'environ 45 millions d'u.o. Jusqu'à la fin de 1970, l'utilisation et l'entretien de 37 de ces investissements, qui sont terminés, ont pu être examinés. Il s'agit d'hôpitaux, de pavillons d'hospitalisation, de dispensaires, de maternités, de pavillons de pédiatrie, de blocs opératoires et d'ambulances (formations hospitalières). De plus, des hôpitaux, une école d'infirmières et une pharmacie centrale, déjà partiellement occupés et utilisés, financés par le 2ème FED, ont également été examinés au Cameroun.

Une liste ci-annexée reprend les projets sanitaires des 1er et 2ème FED dont l'utilisation et l'entretien ont été examinés sur place dans le courant de 1970.

Dans son rapport de 1970 sur les conditions d'utilisation des aides, la Commission s'était efforcée de dresser un premier tableau de l'utilisation des projets de santé qu'elle avait financés. Les conclusions auxquelles elle était arrivée restent pleinement valables. C'est pourquoi le présent rapport donnera, par pays, un aperçu de chacun des projets ayant fait l'objet d'un nouvel examen en 1970, ce qui permettra de concrétiser et éventuellement de nuancer les considérations émises l'an dernier.

§ 2 Evaluation des résultats des projets

CAMEROUN

Les formations sanitaires du Nord-Cameroun comprennent 8 hôpitaux et 21 dispensaires; les formations du Sud-Cameroun comprennent 11 hôpitaux, 1 pharmacie centrale et 1 école d'infirmières et deux pavillons d'hospitalisation. Il ne s'agit pas toujours de nouvelles réalisations, mais quelquefois d'extensions d'hôpitaux existants.

Utilisation

Toutes les formations sanitaires mentionnées ci-dessus sont occupées et utilisées. Toutefois le degré d'utilisation est affecté par divers facteurs relevant des coutumes, des moyens de fonctionnement, de la compétence du personnel, etc.

- Ainsi, certaines femmes se présentent aux consultations prénatales,

impuissante, les patients font appel à l'infirmier, mais il y a une certaine réticence pour le déplacement au dispensaire. Par ailleurs, l'insuffisance de la dotation en médicaments provoque souvent une diminution du nombre de consultations.

Dans l'ensemble, cependant, l'utilisation est satisfaisante et atteint le but visé par l'investissement. Il est à souligner notamment que le personnel nécessaire est sur place et presque au complet. La pharmacie centrale à Victoria ainsi que l'école pour infirmières à Bamenda sont fréquentées en permanence.

Entretien

25 millions CFA de crédits ont été inscrits, pour la première fois, au budget de l'année 1969/70 pour l'entretien de l'ensemble des bâtiments de la Santé du Cameroun. Antérieurement, faute de moyens, les utilisateurs ont eu beaucoup de difficultés à pourvoir à l'entretien de ces bâtiments. Ils ont néanmoins, parfois à la limite de la légalité et grâce à des initiatives personnelles, réussi à maintenir en plus ou moins bon état les bâtiments financés par le FED.

En ce qui concerne les dispensaires, les Communes doivent en assurer l'entretien et prélever notamment 10 % de leur budget à cet effet. Malheureusement, à l'exception d'un seul Département, les Communes ne respectent pas suffisamment leurs obligations, les montants octroyés étant souvent inférieurs au pourcentage demandé. Les résultats satisfaisants obtenus néanmoins en certains endroits sont dus à l'efficacité personnelle des Préfets ou Sous-préfets.

CONGO-BRAZZAVILLE

Malgré le manque de personnel constaté dans certains centres et dispensaires, toutes ces formations sanitaires sont en service; la plupart sont quasi entièrement occupées. L'approvisionnement en médicaments et en instruments, bien qu'il se fasse parfois dans des conditions très difficile, semble même à peu près assuré.

Cependant, les remarques formulées dans le rapport de 1970 concernant les 9 centres de protection maternelle et infantiles et les 10 dispensaires et maternités de brousse (p. 46) sont malheureusement encore valables. Tant sur le plan de l'entretien que de la gestion, la situation reste désolante. Si rien n'est entrepris pour y remédier, il est même à craindre que cette situation se détériore encore plus et mène à la mise hors service de l'investissement.

Le manque de crédits freine toute initiative personnelle, mais certains infirmiers font néanmoins preuve d'un dévouement exemplaire pour remédier quelque peu à la situation. L'équipement est également dans un état précaire, car il n'a pratiquement jamais été renouvelé.

COMORES

Quatre maternités ont été construites et ont donné de bons résultats, puisqu'elles ont permis d'augmenter de 50 % le chiffre annuel des accouchements contrôlés. Trois de ces maternités fonctionnent très bien ; la quatrième est restée pendant quelques mois sans personnel et n'est pas desservie en eau.

D'une manière générale, les crédits d'entretien, qu'il est impossible d'individualiser à l'intérieur du budget des formations hospitalières, semblent, si l'on en juge par les résultats, très insuffisants. Un effort important devrait être immédiatement effectué concernant la réparation des installations électriques et de la distribution d'eau, et la mise en marche de l'appareillage sanitaire.

MADAGASCAR

Le pavillon d'hospitalisation de Majunga pour 200 opérés récents, constituant une extension de l'hôpital existant, est un investissement particulièrement réussi. Il est parfaitement entretenu et complètement utilisé : aucune difficulté n'y a été observée, ni pour le personnel, ni pour les crédits de fonctionnement et d'entretien.

L'exemple de Majunga confirme les observations faites à Manakara, où l'hôpital est tenu aussi parfaitement que possible dans un centre dépourvu de ressources de dépannage. La propreté y est méticuleuse. Le service est organisé d'une façon consciencieuse. Les médecins paraissent actifs et jouissent d'une excellente réputation.

MALI

L'ambulance de Niéro, formation comprenant deux pavillons d'hospitalisation et bloc technique, a connu une gestation laborieuse : les bâtiments, achevés en août 1962, n'ont été pris en charge provisoirement qu'en 1967 à la suite d'insuffisances dans l'équipement hydraulique et énergétique. L'affectation d'un médecin a eu lieu en fin 1968 et le fonctionnement a commencé au début de 1969, c'est-à-dire six ans et demi après achèvement de la construction.

Depuis lors, la situation s'est régularisée : la formation est pleinement utilisée. L'Administration locale de Nioro a montré, pour sa part, qu'elle attachait beaucoup d'importance au bon fonctionnement de l'ambulance, en faisant exécuter des travaux complémentaires d'aménagement. L'état des bâtiments peut être considéré comme satisfaisant.

Le dispensaire anti-tuberculeux de Sikasso, terminé en octobre 1961, n'a jamais eu réellement la fonction prévue. Il est utilisé comme dispensaire d'assistance médicale donnant des soins polyvalents. Suite à l'extension de la ville de Sikasso, l'implantation d'un centre antituberculeux a été jugée à cet endroit trop centrale, d'autant plus qu'une école est située dans les environs immédiats. Le Ministère de la Santé a donc construit, sur budget local, un nouveau dispensaire anti-tuberculeux, en tous points semblable à celui du FED, à un emplacement mieux adapté.

La maternité de Goundam a remplacé une ancienne unité ; elle fonctionne de façon régulière depuis 1961. Implantée dans une région habitée par des nomades, elle s'est attachée spécialement à l'éducation sanitaire des femmes dans le domaine de la protection infantile et maternelle. Cette réalisation est bien gérée, et les services de la Santé en sont à juste titre satisfaits.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le pavillon de pédiatrie et le bloc opératoire de l'hôpital de Nouméa complètent les installations existantes, et sont fréquentés d'une manière largement satisfaisante. Le Territoire s'est chargé de tout l'équipement médical et chirurgical nécessaire au bon fonctionnement du service. Le personnel est suffisant. L'état général des constructions et des installations diverses montre bien que l'entretien est assuré dans de bonnes conditions.

Le dispensaire de Poindimié est en service depuis 1962. Il est géré par un médecin et possède un personnel et des crédits suffisants. Des bâtiments supplémentaires financés par le budget du Territoire lui ont été adjoints. Dans l'ensemble, l'utilisation, le fonctionnement et l'entretien donnent entière satisfaction. Les abords et le petit parc sont nets, calmes et plaisants ; cet aspect sympathique est certainement une des raisons qui incite la population autochtone à s'y rendre avec confiance.

TCHAD

La plupart des investissements de santé publique financés par le FED sont pleinement utilisés et parfois même au delà de leur capacité théorique. Il s'agit d'un nouvel hôpital, de l'agrandissement d'un hôpital existant, de trois centres médicaux et de plusieurs dispensaires ruraux. Leur utilisation est cependant handicapée, dans certains cas, par les crédits trop limités de fonctionnement, ainsi que par l'insuffisance des effectifs et de la formation professionnelle du personnel.

On observe un manque d'entretien presque complet des bâtiments et du matériel, ainsi qu'une certaine négligence de ces investissements.

Le Gouvernement a l'intention de réaliser très prochainement un programme de réorganisation de la médecine rurale, pour améliorer l'utilisation de l'infrastructure de santé publique, grâce à l'allègement du travail des médecins affectés aux centres médicaux et hôpitaux, à une meilleure supervision du personnel auxiliaire en poste dans les dispensaires, à un approvisionnement plus judicieux de ceux-ci en médicaments, à un contact plus régulier de la population avec le médecin itinérant, ainsi qu'à une évacuation plus rapide des cas graves vers les hôpitaux.

3 Conclusions sur l'utilisation des projets terminés dans le secteur de la santé

Il ressort clairement des projets examinés en 1970 que, dans l'ensemble, ces projets rendent de très bons services aux populations. Les limitations de ces résultats restent celles énoncées dans le rapport précédent et qui ont trait à l'insuffisance en moyens de fonctionnement et en personnel qualifié.

Aussi, quoique le FED ne puisse financer le plus souvent que les bâtiments et équipements, la Commission s'efforce d'établir une cohérence entre les diverses composantes des projets auxquels elle participe : installations matérielles, personnel qualifié, autres moyens de fonctionnement.

a) Cohérence installations et équipements / personnel qualifié

En fait, le personnel médical qualifié constitue l'élément le plus rare dans les EAMA, aussi organise-t-on l'infrastructure de manière à accroître la productivité du personnel existant. C'est ainsi que la Commission s'attache désormais à un système d'infrastructure à trois paliers :

- un hôpital central moderne, où se concentre le personnel spécialisé ;
- des antennes sanitaires régionales, dont la fonction est de trier les malades et de n'envoyer à l'hôpital central que les cas graves, les autres étant traités sur place ;
- des dispensaires de brousse, qui ont la charge des traitements courants en milieu rural. Ils sont placés sous la responsabilité d'infirmiers, mais reçoivent la visite d'équipes médicales itinérantes.

De cette manière, on réserve l'utilisation des médecins pour les cas les plus graves dont le traitement est centralisé.

De plus, la Commission exerce une action sur la qualification du personnel par des mesures à long terme, notamment la création d'écoles d'infirmier(es) (RCA, Dahomey, Cameroun, Gabon), l'octroi de bourses pour la formation de médecins et de personnel médical auxiliaire, et la collaboration avec les aides bilatérales pour l'envoi d'assistants techniques dans les formations dont l'infrastructure a été financée par le FED.

b) Cohérence installations et équipements / crédits de fonctionnement et d'entretien

Lors du financement des installations matérielles, la Commission s'assure qu'il existe des crédits d'entretien et de fonctionnement. On a relevé que, malgré ces précautions, des difficultés apparaissent souvent ; surtout en brousse, les cas ne sont pas rares où on voit des réalisations coûteuses insuffisamment ou mal utilisées, faute par exemple de médicaments.

Ces lacunes ont conduit la Commission à adapter sa politique :

- 1) En réduisant le rythme des investissements pour le faire correspondre à la capacité des Etats d'en supporter les charges récurrentes. C'est pourquoi, la part des investissements de santé dans le total des crédits engagés est passée de 9 % dans le 1er Fonds à 4 % dans le second.
- 2) En accroissant la robustesse et la simplicité des bâtiments et équipements. Ainsi :

... elle prévoit du matériel d'un coût de fonctionnement réduit ; ainsi on renonce à pourvoir les hôpitaux d'autoclaves modernes consommant une quantité importante de carburant et qui ne peuvent être utilisés faute de crédits d'entretien si bien que le personnel local recourt en fait pour les stérilisations à de petits réchauds à pétrole ;

- elle s'assure que le matériel peut être utilisé par du personnel dont la qualification n'est guère élevée, et qu'on trouve sur place un service après-vente.

LISTE DES PROJETS SANITAIRES DES 1er ET 2ème FED AYANT
FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN EN 1970

CAMEROUN

- 11.22.201 - Construction d'un pavillon d'hospitalisation à Meiganga (64.000 u.c.)
- 11.22.202 - Construction d'un pavillon d'hospitalisation à N'Tui (60.000 u.c.)
- 11.22.204 - Formations sanitaires Nord-Cameroun (2.835.000 u.c.)
- 211.002.04 - Formations sanitaires Sud-Cameroun

CONGO-BRAZZAVILLE

- 11.23.201 - Protection maternelle et infantile (949.000 u.c.)

COMORES

- 11.24.201 - Construction de quatre maternités (133.000 u.c.)

MADAGASCAR

- 11.24.106 - Pavillon d'hospitalisation à l'hôpital de Majunga (382.000 u.c.)

MLI

- 11.21.302 - Ambulance de Niéro (142.000 u.c.)
- 11.21.303 - Dispensaire anti-tuberculeux de Sikasso (31.000 u.c.)
- 11.21.304 - Maternité de Goundam (36.000 u.c.)

NOUVELLE CALEDONIE

- 11.24.501 - Pavillon de pédiatrie et bloc opération à l'hôpital de Nouméa
(214.000 u.c.)
- 11.24.502 - Dispensaire de Poindimie

TCHAD

- 11.23.401 - Reconstruction de formations sanitaires (1ère tranche 1.149.000 u.c.)
- 11.23.405 - Reconstruction de formations sanitaires (2ème tranche 2.182.000 u.c.)
- 11.23.406 - Formations sanitaires
 - a) Hôpital de Fort-Lamy
 - b) Hôpital de Moundou (1.961.000 u.c.)
- 11.23.407 - Formations sanitaires (733.000 u.c.)
- 11.23.410 - Hôpital Fort-Archambault (1.799.000 u.c.)

CHAPITRE IV - LES INVESTISSEMENTS D'URBANISME, EDILITE ET HABITAT

§ 1 Remarques préliminaires

La Communauté a financé, sur les 1er et 2ème FED, 25 projets dans ce secteur, intéressant 17 pays, pour un montant total de 36 millions d'u.o.; ils comprennent 7 assainissements urbains (8 millions d'u.o.) et 9 adductions d'eau (18 millions d'u.o.).

A la fin de 1970, 5 projets avaient fait l'objet d'un examen "ex-post"; ils représentent 11 % du coût total des projets financés dans ce domaine. La description de la consistance, de l'utilisation et des résultats de ces projets sera donc brève ; elle permet toutefois de dégager déjà certaines conclusions générales, à titre provisoire.

§ 2 Consistance des projets

Les interventions du FED dans le domaine de l'urbanisme, édilité et habitat portent essentiellement sur l'amélioration des conditions de vie de la population dans les agglomérations urbaines : adductions d'eau, assainissement, lotissement et protection anti-érosive de terrains ; construction de la voirie et de marchés.

Les projets dont l'utilisation a été examinée concernent en particulier :

- l'amélioration de la voirie dans les cités africaines de Bujumbura au Burundi (projet n° 11.21.003), qui consiste dans l'aménagement et l'asphaltage des rues, la construction d'une nouvelle route de sortie de la ville, etc..; coût : 230.000 u.o.;
- l'assainissement de la vie de St-Denis à la Réunion (projet n° 11.26.401), consistant dans l'établissement d'une partie du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales; coût: 793.000 u.o.;
- l'assainissement du bassin St-Martin à Fort-Lamy au Tchad (projet n° 11.23.403) portant sur la construction d'un collecteur principal, de collecteurs secondaires et d'une station de pompage, ainsi que sur le remblaiement d'une zone marécageuse destinée à l'habitat social ; coût : 1.588.000 u.o.;
- travaux anti-érosifs à Luluabourg au Congo-Kinshasa (projet n° 11.11.002); coût : 1.048.000 u.o.;
- adduction d'eau de la ville de Sikasso au Mali (projet n° 11.21.315); coût : 420.000 u.o.

§ 3 Utilisation et effets des investissements

Les investissements examinés ont en général produit les résultats escomptés.

- Le projet de voirie à Bujumbura a contribué au développement d'un trafic intense et a permis la circulation des autobus de la ville de Bujumbura jusqu'aux principales cités voisines.
- La mise en oeuvre des travaux anti-érosifs à Luluabourg, effectuée pendant une période instable au point de vue politique, a néanmoins sauvé l'habitat menacé.
- Les bornes-fontaines de l'adduction d'eau de Sikasso sont utilisées régulièrement par la population du voisinage, ainsi que par des camions-citernes venant s'approvisionner en eau pour la distribuer ensuite dans les autres quartiers de la ville. Le nombre de malades souffrant d'affections intestinales a diminué dans des proportions remarquables depuis la mise en service de ces fontaines. L'amélioration de l'approvisionnement en eau a donc eu des effets notables sur la santé de la population.
- Mis en service en 1966-67, le réseau d'assainissement de la ville de St-Denis s'est révélé efficace. Les résultats satisfaisants de ce projet ont incité la municipalité à en poursuivre l'extension sur ses moyens propres.
- Le projet d'assainissement du bassin St-Martin à Fort-Lamy, au contraire, n'a produit qu'une partie des résultats escomptés. Dans les quartiers déjà habités, le projet a réduit considérablement les inondations en saison des pluies. Par contre, l'utilité économique et sociale du projet est limitée par l'absence de mise en valeur pour l'habitat de la zone assainie mais non bâtie. Les autorités responsables ont prévu d'utiliser à des fins essentiellement sociales les terrains de cette zone, et elles veulent empêcher, par conséquent, que cette amélioration foncière donne lieu à la spéculation et au mieux-être de quelques privilégiés. La Commission a insisté auprès de ces autorités pour que soient enfin réalisés les investissements d'habitat social dont le projet FED était la condition préalable. La zone assainie est, en effet, située au centre même de la ville, et celle-ci tend à s'étendre spontanément dans des zones excentriques fréquemment inondées en saison des pluies.

§ 4 Entretien

L'entretien des projets examinés est assez satisfaisant dans la plupart des cas, à peu d'exception près.

Un exemple négatif est fourni par les travaux anti-érosifs à Luluabourg, constituant des réalisations durables, mais pour lesquels le manque total d'entretien subséquent, pendant de nombreuses années, risque d'annihiler bientôt les effets bénéfiques. De nouvelles érosions régressives ont commencé, à certains endroits même sur une grande échelle. Quoique les autorités locales fassent exécuter des travaux urgents de consolidation, avec des moyens très réduits, elles ne sont pas en mesure d'arrêter la reprise de l'érosion.

Les autres projets peuvent être considérés comme des succès.

- Ainsi, l'entretien de l'adduction d'eau de Sikasso est assurée régulièrement par une équipe de l'Energie du Mali : le barrage de retenue est en bon état, le traitement de l'eau s'exécute partiellement et il est procédé régulièrement au nettoyage des filtres.
- Il en va de même pour les réseaux d'assainissement de la ville de St-Denis, et du bassin St-Martin à Fort-Lamy, qui sont assez bien entretenus.
- Quant à la voirie des cités de Bujumbura, on peut espérer que le Fonds Routier, créé à la fin de 1968, permettra leur entretien régulier.

CHAPITRE V - LES PROJETS DIRECTEMENT PRODUCTIFS

I. USINE TEXTILE DE FORT-ARCHAMBAULT (projets n° 221.017.25 et 213.417.22)

§ 1 Nature des projets

Les projets portent, d'une part, sur le financement partiel, par un prêt à des conditions spéciales, de la construction et de l'équipement de l'usine de la Société Textile du Tchad (STT)⁽¹⁾ et, d'autre part, sur l'octroi d'une aide non remboursable couvrant un programme de formation professionnelle pour cette usine.

Le projet a requis également la construction d'une nouvelle centrale électrique diesel (qui alimente aussi la ville de Fort-Lamy), d'une puissance de 3,6 mégawatts, construite sur crédits FAC. Cette centrale devait entrer en service en novembre 1966, mais n'a pu tourner en fait qu'à partir de mars 1967, ce qui a retardé le démarrage de l'usine textile.

L'usine constitue un ensemble intégré : filature, tissage, teinture et impression, dont l'objectif est de satisfaire les principaux besoins textiles du pays par une production locale passant d'environ 12 millions de mètres par an en 1969, à 15 millions en 1973.

§ 2 Financement et consistance des investissements

1. Coût total et financement

Le coût réel total du projet s'est élevé à 7,15 millions d'u.c. soit 22 % de plus que les prévisions. Le financement se présente de la façon suivante (en millions de F CFA)

	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisations au 31.12.1969</u>
Capital social	300	300
Très long terme FAC	290	290
Long terme KfW	490	494,4 (a)
Long terme FED	300	299,7
Moyen terme	200	262
Crédits-fournisseur	55	50,6 (b)

(a) au taux en vigueur à l'époque des investissements. Le montant à rembourser, au taux de fin 1970, est porté à 602,7 M. CFA.

(b) les crédits-fournisseur ont atteint un maximum de 210 millions CFA en 1968.

Les deux dernières tranches tirées sur le prêt spécial FED ont effectivement servi à rembourser, à concurrence de 93 millions CFA, des crédits-fournisseur.

./.

(1) La gestion de ce prêt à conditions spéciales est effectuée par la BEI, en vertu d'un mandat qui lui a été conféré par la Communauté

§ 3 Résultats du projet

A. Aspects techniques de la production

a) Facteurs de production : le coton indigène

L'usine utilise comme matière première textile :

1°) du coton-fibre d'origine locale de lère qualité :

1969	765 t
1970	± 950 t
1971	1.000 t (prévision)

Il était prévu que la STT consommerait de 900 à 1.000 t/an; ces prévisions se réalisent donc.

Le prix de cession du coton à la STT est fixé conventionnellement au prix de vente f.o.b. du coton sur le marché mondial, diminué (1°) des prélèvements fiscaux, douaniers et tarifaires à l'exportation et (2°) des frais de transport et de commercialisation en aval de Fort-Archambault. L'entreprise bénéficie donc d'un prix inférieur à celui du coton brut importé, tandis que l'Etat perd ses recettes fiscales de sortie sur 1/50ème environ de la production.

2°) des tissus de coton écriu importés :

achats en 1969 :	5.956.000 m.
1970 :	± 5.000.000 m.

b) Utilisation de la capacité de production

- Filature et tissage : le rythme de production se maintient toute l'année près de la capacité, sauf en août, mois de fermeture annuelle de l'usine. A la mi-1969, le rendement atteignait 95 % de la capacité pour la filature, et 88 % pour le tissage.
- Teinture et impression : la production se fait à pleine capacité d'octobre à avril ; elle se ralentit de mai à septembre, par suite de la baisse saisonnière des ventes.

c) Difficultés rencontrées :

La production textile est exposée normalement à peu d'aléas lorsqu'elle est transposée en Afrique. La STT a rencontré les difficultés suivantes :

- taches causées par la forte contenance de l'eau en fer;
- salissures de tissus par des invasions d'insectes à certaines saisons; il y a été remédié par la pose de moustiquaires;

- tempêtes de sable, qui obligent à arrêter la production;
- mauvais état des voies de transport, qui a entraîné la nécessité de constituer des stocks importants de matières premières (sauf pour le coton-fibre), et de stocker aussi des produits finis pendant la saison de pluies.

d) Qualité de la production :

La production est de très bonne qualité et appréciée comme telle sur le marché. La STT a fait notamment des progrès importants dans les dessins et coloris des tissus de pagne.

B. Aspects commerciaux et financiers

a) Marché :

La production est écoulee entièrement sur le marché intérieur, sans difficultés. Le stock de produits finis ne représentait, au 31.12.1968, que 4 % des ventes de l'année écoulée, et 10 % au 31.12.1969.

La concurrence consiste principalement en importations illégales de grey-baft et de cretonne blanche. On trouve également, dans les petites boutiques, des pagnes importés de l'UDEAC, de Kinshasa, d'Europe et du Japon ; mais les grosses maisons commerciales ne vendent pratiquement que les produits STT. L'usine de Fort-Archambault offre à ses clients des délais de livraison de 4 à 6 semaines, au lieu des 4 à 6 mois requis pour les importations. De plus, chaque grossiste a l'exclusivité de ses dessins de pagne STT.

Selon un accord Tchad-Cameroun, la STT pourrait exporter 1 million de mètres de tissus de pagne par an vers le Cameroun, mais elle n'a pas encore fait usage de ce contingent.

b) Rentabilité

L'exercice 1969 est le premier qui se soit soldé par un bénéfice net substantiel, dépassant très largement les prévisions. La rentabilité est influencée favorablement par les

avantages dont bénéficie l'entreprise quant aux conditions de ses emprunts à long terme, au coût de l'énergie (fuel et électricité) et au régime fiscal. Certains de ces avantages ne sont que temporaires.

C. Effets du projet sur l'emploi - Résultats du programme de formation

a) Effectifs employés

Les effectifs prévus étaient, en période de croisière, de :

{ 400 ouvriers et employés
20 cadres

En fait, la main-d'oeuvre employée atteignait, en janvier 1970 :

419 ouvriers

28 employés africains

32 employés et cadres européens.

Les effectifs de main-d'oeuvre africaine de la STT représentent près de 10 % de l'emploi total dans les industries manufacturières du Tchad et près de 7 % de celui de tout le secteur industriel (y compris bâtiments et travaux publics).

b) Recrutement et formation des ouvriers

Parmi les ouvriers qualifiés,

- quelques-uns, ayant une qualification autre que le textile, ont été recrutés sur place déjà formés;
- 18 constituent le reliquat du groupe de 35 qui ont été formés en France dans le cadre du programme financé sur le FED (projet n° 213.417.22);
- la majorité a été formée sur le tas, dans l'usine.

D. Effets sur l'économie tchadienne

A. Valeur ajoutée

- Pour l'année 1969, la valeur ajoutée brute de l'entreprise a atteint,

aux prix du marché, 559 millions CFA. Cela représente environ 11 % de la contribution totale du secteur industriel (y compris bâtiments, et travaux publics) au produit intérieur brut.

B. Balance commerciale

En 1969, l'activité de la STT a constitué un apport positif d'environ 616 millions CFA pour la balance commerciale du Tchad, solde résultant, d'une part, de la réduction des importations de tissus finis et, d'autre part, de l'augmentation des produits importés pour la production et la consommation sur place d'une partie du coton brut auparavant exportée.

Ce résultat est plus favorable que les prévisions faites au départ, selon lesquelles le solde net serait de 516 millions CFA/an.

Il faut rappeler toutefois que, dans les années subséquentes, certains des effets vont encore se modifier sensiblement. La valeur du coton brut soustrait à l'exportation a encore augmenté d'un quart entre 1969 et 1970, mais les importations de tissu semi-fini doivent normalement diminuer en proportion. Les importations de pièces détachées et de nouveaux éléments d'équipement et matériel vont, par contre, augmenter au fur et à mesure que l'investissement initial vieillit.

Pour tenir compte de ces coûts d'importation qui ont été inscrits en bloc dans la balance commerciale au moment des investissements initiaux, il faudrait ajouter aux importations courantes une fraction du contenu d'importation de ces investissements correspondant à une annuité d'amortissement, ce qui équivaldrait à une centaine de millions CFA d'importations supplémentaires en 1969 et remènerait donc le solde positif net aux environs de 520 millions.

E. Effets du projet sur les recettes budgétaires

Pour 1969, la diminution des recettes douanières résultant de la substitution de la production locale aux importations de tissus de coton peut être estimée à 450 millions CFA.

Cependant, à l'actif, il faut tenir compte des impôts divers payés par la STT elle-même et par les entreprises fournissant des services ou produits (sauf le coton brut) à la STT, ainsi que de la part (15 %) de l'Etat dans les bénéfices nets distribués.

Le bilan de l'opération pour les finances publiques reste néanmoins très nettement déficitaire, dans la mesure où l'Etat a dû renoncer en partie aux droits qu'il percevait sur les importations de cotonnades. Il s'améliorera en ce qui concerne les recettes courantes de l'Etat, à partir de la 5ème année (1971). De plus, à partir de 1973, l'Etat percevra 40,9 millions CFA par an d'amortissement du prêt spécial FED à deux étages, à consacrer à des projets de développement, alors qu'il ne devra commencer à rembourser lui-même à la Communauté qu'à partir de 1978 et à raison de 15,3 millions par an. Par ailleurs, il convient de rappeler ici que cet aspect "finances publiques" constituait le seul élément plutôt défavorable de l'appréciation économique du projet.

§ 4 Conclusions

- 1) Le projet STT a été réalisé conformément aux prévisions ; l'état technique des investissements paraît excellent.
- 2) La mise en route de l'usine s'est faite avec quelques mois de retard sur le calendrier prévu, mais le niveau de production a rapidement rattrapé ce retard initial et dépasse déjà sensiblement les prévisions.
- 3) Le prêt à des conditions spéciales du FED a été utilisé, comme prévu pour le financement d'une partie de l'équipement. Cependant, les derniers 30 % de ce prêt n'ont pu être mobilisés qu'avec un certain retard ; ils ont servi au refinancement de crédits-fournisseur.
- 4) L'entreprise jouit d'une bonne gestion, sur les plans technique et commercial. Sur le plan financier, elle a souffert au démarrage d'une insuffisance passagère de crédits à moyen et à long terme.
- 5) Les résultats financiers de l'opération sont plus favorables que prévu, dès la troisième année de production. Cela résulte notamment de la bonne gestion de l'entreprise. Il existe d'ailleurs peu d'aléas dans le lancement d'une telle production textile, qui se substitue aux importations à l'abri d'un quasi-monopole de fait et qui transpose en Afrique la technique de production utilisée dans les pays industrialisés.
- 6) L'activité de la STT a eu pour effet, dès 1969, d'accroître d'environ 11 % le produit intérieur brut du Tchad provenant du secteur industriel, et d'environ 7 % la main-d'oeuvre nationale employée dans ce même secteur. Cette activité a amélioré, de plus, la balance commerciale du Tchad, à raison d'un montant net d'environ 520 millions pour l'année 1969.

- 7) Le programme de formation en Europe de 35 ouvriers spécialisés, financé sur le FED, a facilité le démarrage de l'usine, mais n'a pas donné tous les résultats satisfaisants qu'on en attendait à moyen terme. La moitié seulement des ouvriers formés étaient encore au travail dans l'usine en 1970, les autres (sauf 2) avaient été licenciés.

II. Campagne nationale pour la protection des semences et la conservation des récoltes en Haute-Volta (projet n° 215.009.22)

§ 1 Objectif du projet

L'objectif de cette campagne était la lutte contre les dommages causés aux semences et aux récoltes de grains par les insectes et les parasites végétaux.

L'action à mener était double : d'une part, information et propagande tendant à faire connaître les techniques et les produits et, d'autre part, distribution des deux composés : l'un, destiné aux semences, et l'autre, aux récoltes stockées.

La campagne nationale a commencé en février 1968 et a pris la suite de diverses actions antérieures, menées sur les mêmes thèmes et avec les mêmes produits.

*

* *

§ 2 Appréciation des résultats

En 1970, le FED a fait procéder à un examen visant, d'une part, à déterminer les effets matériels de la campagne et, d'autre part, à préciser l'efficacité respective des diverses méthodes de vulgarisation utilisées.

Pour ce qui concerne la protection des récoltes, les résultats de la campagne n'apparaissent pas très clairement, à cause notamment d'incertitudes techniques qui n'ont pas encore été levées. Par contre l'action pour la protection des semences a abouti à des résultats spectaculaires traduits par une économie de semences et surtout par une augmentation des rendements (20 % environ dans les cas d'un bon dosage). D'après les résultats de l'enquête, la rentabilité de l'opération a été excellente puisque, pour un débours de 15 millions CFA, le gain total s'est élevé à 150 millions au moins.

./.

Toutefois, la totalité de ce bénéfice n'est pas imputable à la campagne de vulgarisation : en effet, la diffusion avait déjà été entreprise précédemment par l'encadrement traditionnel et on peut croire qu'elle se serait lentement poursuivie par simple "contagion". Il n'en reste pas moins que la campagne a agi très positivement sur le mode d'emploi meilleur des produits ; à cet égard, la radio, les films, les missions mobiles dans les villages ont eu des effets très sensibles.

En termes de production, les résultats de la campagne se sont traduits par le maintien du rythme d'expansion observé dans les années 1967-68, alors qu'on aurait dû s'attendre normalement à un ralentissement de celui-ci à cause des limites techniques et humaines auxquelles on se heurte assez rapidement.

III. Abattoir frigorifique de Bamako (n°12.21.306)

§ 1 Objectifs du projet

L'objectif du projet visait la rationalisation du traitement et de la commercialisation de la viande ; il devait permettre notamment de substituer, aux expéditions de bétail sur pied vers le Golfe de Guinée, des exportations de viande abattue. L'investissement a consisté dans la construction d'un ensemble abattoir-frigorifique à Bamako, d'une capacité d'abattage de 8 à 10.000 t par an et d'une capacité totale de stockage en chambre froide de 140 t de viande fraîche. Il a coûté 2,7 millions d'u.c. et est entré en service en 1965.

§ 2 Evaluation des résultats

a) Qualité et utilisation des installations construites

- la conception des bâtiments et équipements, ainsi que leur utilisation, sont conformes aux prévisions ;
- la mise en route a été assurée pendant 6 mois par du personnel spécialisé de l'entrepreneur titulaire du marché, qui s'est chargé également de la formation du personnel local de relève.

b) Rendement de l'abattoir

Le fonctionnement de l'unité n'est pas encore optimal, puisque le nombre de bêtes abattues et la quantité de viande produite n'atteignent que la moitié des prévisions.

Ce décalage, reflétant une situation particulière, est imputable aux trois facteurs suivants :

- 1°) des difficultés d'approvisionnement de l'usine en bétail : vu la situation économique prévalant au Mali, nombre d'éleveurs préfèrent vendre leur bétail dans les circuits privés ou en fraude, parce que les prix y sont plus rémunérateurs.

2°) l'étroitesse des débouchés extérieurs :

Actuellement la production pour le marché extérieur est toujours infime, alors que les prévisions portaient sur 4.000 t/an environ. Le coût du produit, supérieur aux prévisions, contribue à expliquer ces difficultés : le prix de vente prévu ex-abattoir était de 100 FM au kg, or il est de 183 FM. Mais surtout, la Côte d'Ivoire prélève une taxe d'importation de 38 % ad valorom. Dès lors, exprimé cette fois en CFA, le coût final de la viande rendue en Côte d'Ivoire est de 177 F, ce qui permet à la viande importée sans taxation de Haute-Volta de concurrencer victorieusement le produit malien.

Des pourparlers sont en cours : le Mali s'efforce de réaliser un accord avec les pays acheteurs visant l'exonération des droits d'importation.

3°) des frais de fonctionnement élevés :

Les frais d'abattage payés par les utilisateurs s'élèvent à 21 FM par tête de bétail, alors que, selon les prévisions, ils auraient dû s'établir à 10 FM au maximum.

Ce coût, très élevé même pour l'Afrique, grève lourdement le prix de la viande à la sortie de l'abattoir. L'importance de ce poste résulte pour partie du prix de l'électricité, qui est le même que pour les particuliers ; or l'abattoir, qui travaille aux heures creuses, devrait pouvoir bénéficier de ristournes importantes. Il a été suggéré au Gouvernement d'abaisser de 50 % le prix de l'électricité.

§ 3 Conclusions

Au point de vue technique, les installations de l'abattoir fonctionnent de façon satisfaisante et sont parfaitement entretenues. Les mesures d'hygiène sont respectées.

Quant à l'efficacité économique du projet, l'objectif de l'approvisionnement de la ville de Bamako est atteint ; par contre, les exportations ne se sont pas encore développées et le taux d'abattage des ovins-caprins est très réduit. A l'avenir, il faudra, d'une part, réduire les coûts de fonctionnement, permettant ainsi d'augmenter le prix d'achat du bétail sur pied et, d'autre part, adopter des mesures de commercia-

La Commission contribue à la réalisation de ce programme en mettant à la disposition de l'établissement un ingénieur frigoriste chargé de l'entretien de l'équipement et de la formation de l'équipe malienne de relève, ainsi qu'une dotation en pièces de rechange (projet n° 212.811.47). On notera aussi pour mémoire que la Commission envisage de financer sur le 3ème FED, un projet d'organisation des flux de bétail vers Bamako.

IV. Développement de la pêche dans le Moyen-Niger (Mali)

Projet n° 11.21.307

Aide non remboursable de 153.000 u.c.

§ 1 Objectif du projet

Le projet financé par le FED avait pour but d'améliorer les connaissances des problèmes de la pêche dans le Niger et ses possibilités de développement, notamment par le perfectionnement du traitement et de la conservation du poisson.

A cette fin, l'investissement comprenait la construction et l'équipement d'un laboratoire d'hydrobiologie à Mopti et d'un centre de démonstration à Diré.

§ 2 Utilisation des investissements

Il était prévu que les dépenses de personnel seraient financées par une autre source d'aide, mais ce n'est qu'à partir de la fin de 1964 que le laboratoire a pu fonctionner, avec un expert FAO.

Grâce au dynamisme de cet expert, des essais pratiques, portant notamment sur la désinsectisation du poisson séché, ont pu être entrepris ; ils ont révélé de grandes possibilités d'amélioration de la qualité des produits et, par conséquent, de la rémunération des producteurs.

Ces essais pratiques ont déjà permis d'élaborer une série de projets, qui vont être mis prochainement en exploitation : distribution de poissons frais dans les centres urbains, conserverie semi-industrielle, fumure du poisson "capitaine", atelier de réparation de hors-bord, fabrication de biscuits riches en protéines, à partir notamment de granulés de poissons, etc...

Quant au centre de démonstration de Diré, il n'est pas utilisé à sa fin propre et a été affecté au service de l'élevage.

§ 3 Conclusions

Malgré quelques retards dans l'utilisation du projet, provoqués par la défaillance de certaines aides autres que le FED, les expériences effectuées par le Secteur Pêche du Moyen-Niger sont déjà concluantes ; elles ont prouvé qu'une intensification de l'exploitation piscicole est possible et susceptible d'améliorer la situation sociale des pêcheurs, et elles ont permis de mettre au point une série de projets pratiques à cette fin, dont notamment, sur financement FED, le nouveau projet de développement de la pêche dans le Moyen-Niger (n° 3100.636.11.02), d'un montant 2,1 millions d'u.c.

Direction Générale de
l'Aide au Développement

Proposition d'orientation générale de la coopération financière
et technique

Sur la base du présent rapport, la Communauté pourrait proposer au Conseil d'Association CEE / EAMA de définir comme suit l'orientation générale de la coopération financière et technique, en application de l'article 29 de la Convention de Yaoundé de 1969, dans le secteur de l'enseignement et de la formation.

1. La liaison étroite et directe entre les investissements et la coopération technique devra être un critère essentiel de l'aide de la Communauté en matière d'enseignement et de formation.

2. Les efforts très importants faits par les Etats associés pour étendre l'enseignement verront leur efficacité augmenter au fur et à mesure que le contenu et les méthodes d'enseignement dispensé à chaque niveau seront plus étroitement adaptés aux conditions locales de développement. En particulier, cette adaptation doit tendre à donner une formation pratique, directement applicable dans une activité professionnelle ou productrice, à la majorité des élèves, qui ne seront pas appelés à poursuivre des études à un niveau plus élevé. Cette exigence se manifeste donc surtout dans l'enseignement primaire, qui atteint le plus grand nombre d'enfants, et spécialement ceux du monde rural.

La Communauté devra poursuivre son aide pour étayer ces efforts des Etats associés, et même l'accroître dans la mesure et sous les formes où ces Etats peuvent en avoir besoin.

3. L'extension de l'enseignement technique est particulièrement importante pour le développement des économies des pays associés. Ce secteur d'enseignement mérite donc une attention particulière dans les aides de la Communauté, sous la forme tant

d'investissements que d'actions de coopération technique. Toutefois, l'efficacité des efforts des Etats associés dans ce secteur dépend en partie de la poursuite active d'une politique de l'emploi qui rende les fonctions techniques aussi attrayantes que les carrières libérales ou administratives, notamment en accordant à ces fonctions techniques des compensations financières au prestige social ou à la sécurité qui s'attachent à ces autres carrières.

4. En ce qui concerne les actions de coopération technique, l'objectif principal étant l'utilisation optimale des moyens financiers consacrés au secteur de la formation, la priorité restera accordée aux aides à ce secteur liées aux investissements financés par la Communauté. Dans ce cadre, programmes de bourses et projets spécifiques de formation seront, comme dans le passé, principalement orientés vers les secteurs technique, agricole et économique; de plus, les objectifs particuliers inscrits dans la deuxième Convention de Yaoundé en matière d'expansion du commerce extérieur et d'industrialisation des Etats associés seront poursuivis par des actions de formation dans le cadre de la promotion commerciale et de la promotion industrielle.

5. Dans la mesure où les enseignants qualifiés sont en nombre insuffisant dans les Etats associés, ou relèvent encore de l'assistance technique, les Etats associés veilleront, avec l'aide de la Communauté, à promouvoir la formation et le perfectionnement, non seulement de ce personnel enseignant, mais encore du personnel d'encadrement et de direction. Cette formation sera liée en priorité aux investissements financés par le FED.

6. De plus, le développement économique et social des Etats associés dépendant, dans une certaine mesure, de l'existence et de l'activité efficace d'un certain nombre de personnes capables de gérer les divers organismes, entreprises ou services des secteurs publics et privé directement responsables d'opérations de développement, des efforts prioritaires seront consacrés par les

Etats associés et la Communauté à la formation et au perfectionnement régulier de tels agents du développement.

Autant que possible et nécessaire, de tels efforts porteront principalement sur les opérations et projets de développement ayant déjà bénéficié, ou appelés à bénéficier, des investissements auxquels contribue la Communauté.